

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales

Lundi 5 octobre 2009

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	4
<i>Désignation du Président, du Vice-Président et du Secrétaire</i>	
Orateurs : M. le Président, M. de Saint Moulin, Mme Salvi, M. Tiberghien.....	4
<i>Questions orales</i>	4
<i>Question orale de M. Jamar à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la taille des différents cabinets ministériels »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Jamar, M. Demotte, Ministre-Président.....	4
<i>Question orale de M. Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « Green Deal »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Demotte, Ministre-Président.....	7
<i>Rappel au règlement</i>	11
<i>Questions orales (suite)</i>	11
<i>Question orale de M. de Lamotte à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les conséquences du projet de fermeture des bases militaires de Bierset et de Nivelles »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte, M. Demotte, Ministre-Président.....	11
<i>Question orale de M. wephael à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la libéralisation des services postaux »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Demotte, Ministre-Président, M. Miller.....	12
<i>Question orale de M. Wesphael à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les méthodes supposées de Monsieur Daerden quand il était Ministre du Budget du Gouvernement »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Demotte, Ministre-Président.....	15
<i>Question orale de M. Miller à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'interview accordée au Vij L'Express par un haut fonctionnaire wallon »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Miller, M. Demotte, Ministre-Président.....	16
<i>Question orale de M. Jamar à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les communications gouvernementales »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Jamar, M. Demotte, Ministre-Président.....	17

Question orale de M. Miller à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'octroi d'une licence d'armes à destination de la Lybie »

Orateurs : M. le Président, M. Miller, M. Demotte, Ministre-Président..... 20

Question orale de M. Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la stratégie à développer envers le Nord Pas-de-Calais »

Orateurs : M. le Président, MM. Crucke, Demotte, Ministre-Président..... 24

Question orale de M. Jamar à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'interdiction de recourir à Firefox dans l'Administration wallonne et la consigne d'utiliser IE6 »

Orateurs : M. le Président, M. Jamar, M. Demotte, Ministre-Président..... 27

Liste des intervenants..... 30

Abréviations courantes..... 31

Présidence de M. Edmund Stoffels, Président.

- La séance est ouverte à 15 heures 32 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Chers Collègues, je vous propose d'entamer nos travaux.

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE

M. le Président. – Il nous revient de désigner un Président, un Vice-Président, ainsi qu'un Secrétaire pour la présente Commission.

Y a-t-il une proposition pour la désignation du Président ?

M. de Saint Moulin (PS). – Nous proposons la candidature de M. Stoffels.

M. le Président. – Et pour le Vice-Président ?

Mme Salvi (cdH). – Nous proposons la candidature de M. Fourny.

M. le Président. – Et pour le poste de Secrétaire ?

M. Tiberghien (Ecolo). – Je propose la candidature de M. Desgain.

M. le Président. – En conséquence, sont élus M. Stoffels à la fonction de Président, M. Fourny à la fonction de Vice-Président et M. Desgain à celle de Secrétaire de cette Commission.

La parole est au Président de notre Assemblée, M. Stoffels.

(M. Stoffels, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – Je vous remercie pour la confiance que vous faites en vos Président, Vice-Président et Secrétaire.

Nous allons démarrer tout de suite nos travaux par une série de questions orales qui vont être posées à M. le Ministre-Président, à qui je souhaite

— comme à nous tous — des excellentes séances de travail tout au long de la législature, certainement un peu de débats que l'on doit avoir entre majorité et opposition et parfois même au sein d'une majorité. Mais si les débats sont organisés dans un esprit constructif, il me semble que c'est dans l'intérêt de tout le monde que nous allons progresser.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. JAMAR À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA TAILLE DES DIFFÉRENTS CABINETS MINISTÉRIELS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jamar à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la taille des différents cabinets ministériels ».

La parole est à M. Jamar pour poser sa question.

M. Jamar (MR). – Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que le Vice-Président et le Secrétaire, pour vos désignations respectives.

J'ai donc l'honneur d'ouvrir le bal avec M. le Ministre-Président, sur une question anodine, rassurez-vous, en cette période de confection budgétaire. Si elle vient en tête de liste, c'est parce que nous avons découvert dans la presse, dans le courant du mois d'août que les cabinets se mettaient en place — et c'est tout à fait normal -, et qu'il y avait, semble-t-il, et c'est là l'objet de la question que je me permets de vous adresser aujourd'hui, une disparité assez flagrante entre ce qui se passe au Nord du pays et au Sud du pays.

Évidemment, nous étions au mois d'août, ce sont des articles de presse qui se sont étalés entre le 10 et le 15 août, c'est la première semaine de commission et donc, il eut été difficile de vous poser auparavant officiellement ces questions.

Un article de presse commence comme ceci : « *Le Cabinet Demotte* — et je ne fais pas de fixation par

rapport à vous, Monsieur le Ministre-Président, ma question est évidemment générale et globale pour l'ensemble des Ministres -, *compte trois fois plus de conseillers que le Cabinet de Kris Peeters*». On continue toutes les comparaisons dans cet article de presse: «*On arrive — et cela m'a fait sourire, d'ailleurs -, suite aux publications au Moniteur, à 686,5 — je suppose que quelqu'un peut travailler à mi-temps — membres de cabinet pour les 11 ministres, Région wallonne et Communauté française, pour 288 pour les 9 ministres flamands*». C'était les quotas maximum, j'imagine, qui ont été imprimés dans le *Moniteur*.

Les parallèles se poursuivent, tout au long de cet article, où on cite notamment, pour le Ministre Demotte, 136,5 personnes possibles; chez MM. Nollet et Antoine, 111 possibles; et chez les autres, 41. On fait la comparaison, encore une fois, avec la Flandre où, évidemment, ces chiffres sont nettement moins importants. Par exemple, chez Kris Peeters, le nombre est de 68,25 — quelqu'un qui travaille quart-temps, en plus.

Pour la petite histoire, à la fin de l'article, vos porte-paroles respectifs sont interrogés et on lit, surtout tant au PS que chez Ecolo: «*Cette réduction n'est qu'une première étape — puisqu'on parle d'une réduction de 15% pour des raisons budgétaires, déjà à l'époque*». Monsieur le Ministre-Président, votre porte-parole dit: «*Le fait que nous soyons plus nombreux qu'en Flandre est incontestable mais pas inéluctable*». Je crois que les qualificatifs ont toute leur importance ici «incontestable mais pas inéluctable». Le porte-parole de M. Nollet surenchérit: «*On peut encore aller beaucoup plus loin qu'inéluctable*».

En votre qualité de chef de ce Gouvernement olivier, je pense qu'il est assez logique que nos citoyens, que notre Parlement soient informés de ce qu'il en est, puisque les opérations ont débuté et vous êtes en plein travail, notamment budgétaire, et autres.

Je ne peux pas m'empêcher aussi, et à juste titre, de mettre cela en relation avec les mesures déjà prises, décidées ou presque décidées, en matière de fonctionnement, que ce soit du Parlement, des Bureaux et autres, qui sont parfaitement légitimes. Il serait parfaitement légitime, dès lors, en conséquence, que vous nous répondiez que, dans le giron ministériel, le même effort est consenti; et l'inéluctable, ou plus que l'inéluctable, c'est-à-dire confiner vers ce que la Flandre peut atteindre, avec des résultats relativement probants dans le fonctionnement, sera une concrétisation.

Voilà, en quelques mots, ce que je souhaitais dire pour cette première question. C'est simplement de savoir, pour l'ensemble de vos Ministres et pour votre Gouvernement wallon, combien de

collaborateurs avez vous? , à combien peut-on s'attendre, s'il y a des mesures qui sont prises?

M. le Président. – Pour reprendre la parole de mon Collègue qui vient d'ouvrir le bal, j'espère que vous êtes bon danseur, Monsieur le Ministre-Président, pour éviter qu'on se marche déjà sur les pieds, dès la première danse.

La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Tout d'abord, j'adresse mes félicitations aux nouveaux Président, Vice-Président et Secrétaire de la Commission. Je voudrais aussi remercier chacun des membres de cette commission puisqu'il est vrai que nous aurons beaucoup à travailler ensemble et je ne doute pas que nous y prendrons, au-delà du travail également, un certain plaisir.

Quant au pas de danse auquel vous nous invitez pour le moment, pour le faire avec élégance, je voudrais, Monsieur Jamar, que l'on ait plusieurs points de comparaison.

Le premier point de comparaison, si l'on veut se comparer à la Flandre, est de se comparer à soi-même. Comment la Wallonie a-t-elle évolué sur un certain nombre d'années? Je vais essayer, pour cela, d'être très précis et je vais reprendre deux législatures complètes pour voir comment nous avons évolué et ce vers quoi nous tendons.

Sous la législature 1999-2004 — c'était la législature qu'on avait appelée non l'olivier mais l'arc-en-ciel reprenant PS, MR et Ecolo -, les Cabinets francophones affichaient un effectif cumulé de 957 équivalents temps-plein: 539 en Région wallonne et 418 en Communauté française.

Sous la législature 2004-2009 — majorité PS-cdH -, il y a 877 équivalents temps-plein: 506 en Région wallonne et 371 en Communauté française.

Sous la présente législature, le Gouvernement olivier — PS-Ecolo-cdH -, présente un effectif cumulé maximal de 731 équivalents temps-plein: 399 en Wallonie, 332 en Communauté Wallonie-Bruxelles.

En résumé, nous sommes passés de 957 à 877 et 731 aujourd'hui. Ces trois chiffres traduisent évidemment une tendance. C'est une tendance qui n'est pas négligeable, parce que si vous regardez cela en termes de pourcentage, c'est à peu près 24% sur la période concernée. Un quart en une décennie.

Si l'on fait la comparaison avec la Flandre, on fait écho à une décision du Gouvernement flamand de réduire la taille des Cabinets. Il ne m'appartient évidemment pas de commenter les décisions d'autres entités.

Par contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'en l'espèce, comparaison n'est pas raison. Parce que, d'abord, il y a un utile rappel à une prudence de type méthodologique à faire, puisque nous comparons ici des choses différentes qui, même si elles ont le même intitulé, sont différentes dans leur contenu.

D'autres l'ont d'ailleurs déjà signalé avant moi. Je suis désolé pour le manque d'originalité. Ainsi, en Flandre, une série de fonctions assumées pour le compte des Cabinets sont détachées ailleurs. J'ai moi-même connu ce système lorsque j'étais au Gouvernement fédéral. Une série de personnes travaillent pour le Cabinet à partir d'une logique de mise à disposition par l'Administration. Ce sont toutes les personnes qui font l'entretien, la logistique, le ravitaillement, l'entretien du réseau informatique, les services d'accueil et qui ne sont donc pas, de ce fait, comptabilisées dans le cadre des Cabinets. À l'inverse, en Région wallonne et en Communauté française, nous avons un effectif global qui reprend en toute transparence, l'ensemble de ces personnes qui ne sont pas négligeables.

Si l'on veut opérer une comparaison, il faut donc essayer de prendre du recul, ne pas cibler tel ou tel poste dans le but de soutenir une thèse.

Il faut regarder également ce qui s'est fait dans le chef, notamment, d'un certain nombre de personnes qui nous donnent des points de comparaison. Je pense plus singulièrement au professeur Robert Deschamps des Facultés de Namur. Elles sont intéressantes en ce qu'elles offrent un paysage complet, comparatif pour les différentes entités. Dans cet esprit, compte tenu des différences de définition que je viens d'évoquer, il importe donc de considérer à côté des coûts de Cabinets, le coût de l'Administration et des charges qu'elle supporte.

Que voyons-nous lorsque nous prenons l'analyse des budgets de 2008 — la dernière disponible — ? Que le poste « secrétariat général » c'est-à-dire celui qui peut englober un certain nombre de missions dont je viens de définir la portée, est de 1.663.285 euros pour la Flandre. Si l'on prend maintenant l'entité Wallonie à laquelle on ajoute l'entité Communauté Wallonie-Bruxelles — de laquelle un pourcentage est retiré, selon les calculs du Professeur Deschamps, pour immuniser la part néerlandophone de Bruxelles couverte par le même territoire, « on pourrait faire là, quelque chose comme 83% de la Communauté, on arrive au total à 1.004.526 euros ».

Voici comment il s'agit de comparer, en notant que les Cabinets wallons et francophones sont plus importants que les Cabinets flamands parce qu'ils accomplissent directement plus de missions et que nous n'avons pas ce système de prise en charge indirecte.

Je relève que l'étude du Professeur Deschamps — je l'ai dit au monde entrepreneurial et je le répète devant les membres de cette commission —, souligne que la Flandre dépense, en plus, pour ses fonctionnaires quelque 660 millions d'euros.

J'invite véritablement ceux qui veulent faire cette comparaison — et je ne le dis pas seulement sur la notion des Cabinets mais aussi du poids de l'Administration — à le faire sur base d'études annuelles, indépendantes, prudentes car, au-delà de la question précise, elle peut être éclairante sur des pratiques qui font qu'on investisse en Flandre ou en Wallonie dans tel ou tel domaine. L'intérêt pour moi vient du tableau d'ensemble qu'offrent les statistiques plutôt que de les isoler à travers une dimension particulière.

Pour le reste, si vous souhaitez connaître la taille respective des différents Cabinets, je vous donnerai simplement ces données, puisqu'elles sont de toute manière, publiques et à la portée des citoyens. Elles sont basées sur le rang des Ministres. Ainsi, en Communauté ou en Région :

- le Ministre-Président a droit à 68,25 ETP;
- les Vice-Présidents à 55,5 ETP;
- et un Ministre, 41 ETP.

En outre, l'application des économies d'échelles que nous souhaitons développer montre que les Ministres à double casquette peuvent effectivement diminuer le nombre de personnes qui travaillent pour elles. Dès lors, les Ministres qui ont une double casquette se voient imposer une diminution de 5 ETP.

L'objectif est donc clair. Est-ce trop ? Est-ce trop peu ? C'est en tout cas, nettement moins que ce que nous avons connu à certaines périodes. J'ai rappelé tout à l'heure que sous l'arc-en-ciel, nous avions des Cabinets nettement plus importants. Nous avons diminué le nombre sous la législature précédente et nous continuons le mouvement encore maintenant.

Le reste fait, pour moi, partie d'un autre débat que nous allons mener également, qui est celui de la bonne gouvernance. Un débat que le Gouvernement wallon, dans ses différentes parties et ses différents aspects, entend mener avec le Parlement wallon dans les semaines, voir les mois à venir.

M. le Président. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Je remercie M. le Ministre-Président pour la clarté des chiffres et des propos qu'il a tenus.

On y voit plus clair, puisque la presse évoquait un nombre de 686, tandis que vous citez le nombre de 731.

Je connais le principe de mise à disposition pour l'avoir d'ailleurs vécu en même temps que vous, à un

certain moment, au Gouvernement Fédéral. Ce système est peut-être d'application en Flandre, je n'en sais rien. Et il est peut-être d'application aussi chez nous, mais dans une moindre mesure. C'est bien possible.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a quand même une très large différence. Je pourrais comprendre qu'il y ait 50 ou 100 ETP de différence, compte tenu de ce que vous m'indiquez. Mais là, c'est plus que du simple au double.

Je pense qu'il y a des missions qui doivent rester à l'Administration. Vous avez donné certaines explications en termes de fonctionnement de l'Administration par rapport aux différents Cabinets. Il y a peut-être aussi une appropriation des Cabinets de certaines missions qui devrait rester à l'Administration. Je n'en sais rien. C'est un débat que nous pourrions avoir ultérieurement.

Je ne peux pas m'empêcher de constater tout ce qui s'est passé. En 1999, en 2004, personne ne s'est tracassé à ce moment-là de la question des indemnités de sortie, du fonctionnement des différents bureaux, des frais de voyages, etc. Nous sommes dans l'air du temps et je pense donc qu'il eut été beaucoup plus rassurant d'entendre aujourd'hui qu'il y avait un sérieux dégraissage, d'autant que la notion de bonne gouvernance a été utilisée à maintes reprises par l'un et l'autre membre de votre Gouvernement.

Je prends l'exemple de M. Nollet qui a clairement indiqué qu'il allait raboter son nombre d'ETP. Je vois toutefois mal que M. Nollet ait deux tiers de ce que M. Antoine pourrait avoir, parce que je soupçonne quand même les Vice-Premier Ministres wallons de se regarder un peu dans leurs modes de fonctionnement respectifs.

Je pense que les Flamands qui lisent cela — parce que le «*Standaard*» en a fait son premier titre — se disent «Encore une fois, la Wallonie et sa gouvernance»... Je pense dès lors qu'il faut travailler de concert: à la fois au niveau du Parlement wallon — où des mesures sont prises ou en voie d'être prises — et au niveau du Gouvernement dans la constitution des différents Cabinets.

Nous serons très attentifs à cela.

**QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À M. DEMOTTE,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
« GREEN DEAL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Demotte, Ministre-

Président du Gouvernement wallon sur «Green Deal».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Ce n'est pas vraiment moi qui vais vous éclairer sur la notion de «Green Deal». C'est la question que je pose à M. le Ministre-Président et j'espère bien qu'il pourra nous éclairer sur ce *new deal* environnemental. Mais je comprends votre confusion avec le *Green Deal* qui est un ouvrage de M. Nollet. Il y a peut-être eu confusion, encore que l'on peut avoir divergences, que sais-je? En la matière, on a souvent connu d'allers et de retours aussi.

Monsieur le Ministre-Président, ma question part d'une interview — que l'on dit souvent interview de rentrée — dans *Le Vij l'Express*, où vous émettez un concept, celui de la solidarité environnementale, appelée le «*New Deal* environnemental», que vous qualifiez vous-même de révolutionnaire.

Je vais vous lire pour ne pas écorcher l'intérêt de la chose: «*Le débat environnemental impose de repenser certains principes. J'imagine une révolution basée sur le même principe que celui mis en oeuvre par la sécurité sociale. C'est vous dire si l'on peut appeler cela une révolution. Il faut lancer un « new deal environnemental ».*»

J'avais eu l'occasion de lire le «*Green Deal*» de M. Nollet. Est-ce la même chose? Sommes-nous dans des convergences? Dans l'affirmative, dites-le moi, et la question s'arrêtera-là. Ou bien, y a-t-il des convergences? S'il n'y a que des convergences, dites-moi aussi qui va piloter tout cela, car j'imagine que c'est le chantier des années à venir.? Qui sera le pilote de ce chantier? Dans un avion, il y en a toujours un qui est au volant. Ce sera le Ministre-Président ou M. Nollet, l'auteur de cet ouvrage dont je conseille à tout le monde la lecture?

Ce que j'aurais aimé recevoir également comme renseignements de votre part, c'est comment nous pourrions analyser, non pas seulement le fonctionnement, mais le résultat de ce que sera ce «*new deal* environnemental».

Deuxième question, vous parlez dans ce même article, de ce que j'aime bien sur un plan juridique: les coopératives. Je sais que c'est un peu votre «dada» et souvent, vous renvoyez vers des systèmes dans lesquels on met l'énergie et l'initiative dans une structure à la fois collective où il y a de l'esprit d'entreprise. C'est d'ailleurs un peu comme cela que je le vois. Je me suis dit que je devais retrouver la trace de cette coopérative dans la Déclaration de politique régionale. J'ai donc été revoir et vous en parlez à deux reprises: à la fois en termes environnemental et agricole. Par contre, vous n'en parlez pas en termes économiques. Or, j'ai l'impression que dans votre *interview*, c'est vraiment

en termes économiques que vous visez l'efficacité que pourrait avoir la coopérative.

Je vous demande donc de me préciser votre intention en la matière et surtout, comment l'aide de la Région

wallonne viendra sur ceux qui rentreront dans cette initiative qui doit être la vôtre puisque là, effectivement, je ne l'ai pas retrouvée dans le *Green Deal*.

Je peux vous dire que c'est un droit d'auteur qui vous revient *de facto*.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – On touche ici effectivement à ce qui est l'essentiel: Dans quelle direction devons-nous aller, avec quels instruments sur le plan du développement économique?

Donc, j'ai envie de revenir sur des principes généraux. D'abord, là-dessus, nous vivons une période de profond changement. Chaque crise aboutit à la même conclusion: la société change. Mais je pense que nous vivons une crise dont la nature est radicalement différente de toutes celles que nous avons connues jusqu'à présent, parce qu'elle n'est pas seulement une crise financière, parce qu'elle n'est pas seulement une crise économique, parce qu'elle est aussi une crise culturelle, parce qu'elle est aussi une crise morale et surtout, parce qu'elle est une crise de devenir en termes de développement humain; et que ce qui se passe dans l'environnement «monde» auquel appartient la Wallonie est aujourd'hui extrêmement interpellant. Et que ceux qui se prétendent insensibles à cette évolution commettent non seulement une erreur contre eux-mêmes, mais contre ceux qui vont devoir leur succéder, j'entends les générations qui nous suivent immédiatement et celles qui suivront.

Voilà pourquoi, à un moment donné, nous avons essayé, dans la Déclaration de politique régionale et communautaire, d'avoir ce socle-là. Ne disons pas, comme on le dit souvent dans une logique de tarte à la crème « c'est l'opportunité d'autre chose », ou « la crise enfante automatiquement un autre régime de société ». C'est faux ! La crise est douloureuse, elle nous place devant des responsabilités, mais ce qui est aujourd'hui essentiel, c'est la fixation d'une stratégie dont on ne connaît pas encore l'issue. Là-dessus, nous avons quelques éléments qui nous aident à mieux comprendre les enjeux.

Si l'on veut faire en sorte que chacun apporte sa contribution au redéploiement économique nécessaire aujourd'hui, faut-il entrer dans une logique de décroissance? Première question fondamentale. Si l'on parle de l'utilisation de l'énergie, de l'utilisation des matières premières, au

regard de ce que nous avons fait jusqu'à présent à l'unité produite, oui, à l'unité produite, il nous faut connaître une forme de décroissance matérielle: on doit utiliser moins d'énergie, on doit utiliser moins de matière pour produire les mêmes choses.

Je dirais aussi que la question de la décroissance ne peut pas être opposée en ces termes, parce qu'ils laissent croire aux gens que nous voulons aujourd'hui vivre un cycle déflatoire en termes de quantités produites. Je pense que les quantités produites cachent un autre débat, essentiel aujourd'hui, qui est celui de la qualité de la vie et de nos productions. Notre enjeu est effectivement de faire en sorte que l'environnement soit respecté, que les hommes et les femmes contribuant au redéploiement économique le fassent dans un contexte où ils ne sont pas en train de recréer des fossés sociaux.

Qui peut accéder à de nouveaux procédés de production dans les meilleures conditions? Ceux dont le niveau de préparation est le plus élevé. Qui peut accéder aux technologies les plus modernes en matière d'économie énergétique? Ceux dont, *a priori*, les capacités financières sont les plus importantes. C'est là que le concept de solidarité environnementale, dont j'ai d'ailleurs parlé au discours des Fêtes de Wallonie et qui est d'ailleurs un fondement de notre Gouvernement wallon. Je l'ai exprimé non pas en mon nom à moi mais portant là la parole du Gouvernement wallon. Cette solidarité veut faire en sorte que les gens ne soient pas victimes d'une double peine: à la fois être placés devant les enjeux qui imposent de trouver des réponses nouvelles à la société, qui elle-même vit des évolutions extrêmement rapides, et peut-être de faire partie des exclus qui ne sont pas capables d'attraper le train en marche. Et dans le même temps, de devoir acheter des technologies qui permettent de faire des économies chez soi, à titre individuel et qui sont confinées aujourd'hui à des catégories sociales favorisées.

Voilà ce qui se cache derrière ce concept, qui est aussi une des pierres angulaires de notre volonté: donner à chacun une place dans le redéploiement économique et veiller à ce que personne ne paie la double peine, la double facture dans le contexte actuel.

En ce qui concerne cette dimension sociale, elle est clairement, dans le développement durable, un des points qui méritaient d'être mis en lumière, parce qu'il est vrai qu'on a fait la focale sur le développement économique longtemps, il est vrai qu'on a mis l'aspect environnemental, — et je l'ai fait moi-même au début de mon intervention comme étant le point de mire de notre objectif- Mais ce qui est aujourd'hui important, c'est de reconnaître que, à travers les concepts, on parle d'écologie sociale, d'écologie à dimension humaine, d'écologie sociale de marché, les qualificatifs n'ont pas d'importance.

Ce qui est important, c'est la valeur que l'on met derrière ces mots. En d'autres termes, faire du développement durable un thème d'appropriation collective dans lequel on permet effectivement la création, dans nos sociétés modernes, de plus-values et où nous veillons à ce que le principe-clé de la solidarité soit effectivement emprunté aux mécanismes que l'on a connus à un moment donné.

L'idée, c'est de veiller à ce qu'il n'y ait jamais, dans les processus d'adaptation de l'économie, de mise en place de nouvelles stratégies, de personnes qui soient reléguées. Il faut donc un mécanisme qui permette à chacun d'être en position d'égalité.

Vous me demandez quelles sont les convergences avec les idées qui ont été défendues par M. Nollet. Je ne vais pas faire ici le critique littéraire et dire sur quels aspects je suis d'accord. Il y a des points sur lesquels je suis évidemment d'accord et d'autres, en désaccord, comme vous d'ailleurs. Mais le terme «convergence» n'a pas non plus été emprunté par hasard par M. Crucke. Il l'a fait parce que le terme «convergence», a un goût un peu amer dans la bouche d'aucuns. Donc si je le dis, cela va peut-être flanquer la zizanie entre eux et il va dire: «*ce n'est pas le genre de M. Crucke de faire cela*». En même temps, il dit: «*en demandant les divergences à côté des convergences, on va peut-être avoir les arguments pour les prochains débats!*». Vous les aurez spontanément parce que le débat est tellement riche, rassurez-vous!

Mais il y a une communauté d'idées, que l'on a même baptisée, M. Nollet, M. Antoine et tous les membres du Gouvernement wallon, ainsi que les membres de la majorité, «la Déclaration de Politique Régionale». On est donc d'accord sur une communauté d'idées.

Là-dessus, je voulais aussi vous donner un des points de lecture de notre communauté d'idées: c'est le Plan Marshall «2.Vert», qui a emprunté à une logique de stratégie, de développement économique respectueux de toutes les dimensions dont j'ai parlé tout à l'heure mais qui, en même temps, est offensif sur le plan économique. Je rappelle, pour ceux qui auraient tendance à l'oublier, qu'effectivement nous sommes dans une économie de marché et agressive. C'est ce qui me permet de dire qu'il faut chercher tous les outils pour répondre à cette économie de marché, en ce compris les outils que l'on ne cite parfois qu'avec parcimonie.

Quand je parle de coopératives, faisant référence, dans la Déclaration, à des coopératives citoyennes, comme il en a été mises sur pied dans notre Région, le Hainaut en est un bel exemple; quand je parle de coopératives agricoles, en matière d'acquisition de matériel de biométhanisation, c'est parce que ce sont des instruments qui permettent de réaliser un but. De la même manière, quand je parle de coopératives sur le plan économique, c'est une des formes

économiques, pas celle vers laquelle je dis que tout le monde doit s'engager, je ne rêve pas de *kolkhozes* à échelle massive en Wallonie, je ne rêve de pas *softkhozes* ou encore de kibboutz — pour utiliser toute la terminologie -, je veux tout simplement que, quelle que soit la forme de l'initiative économique, chacun trouve sa place dans l'écheveau.

C'est là que j'ai proposé, à un moment donné, de réfléchir à toutes les dimensions de l'esprit d'entreprise, sous les formes juridiques mais aussi dans la mise en oeuvre de projets entrepreneuriaux, notamment en allant aujourd'hui, par l'outil de l'éducation, en ce compris dans les écoles — cela concerne un autre niveau de pouvoir mais je l'ai rappelé — dire qu'entreprendre n'est pas un gros mot, et que les jeunes qui veulent le faire, nous les invitons à prendre leur sort en main parce que, devant les défis qui sont les nôtres, on ne peut pas compter sur autrui pour prendre une initiative. Il faut soi-même être toujours à la barre. Le développement durable et cette thématique sont donc effectivement pour nous des éléments de transversalité dans toutes nos politiques.

Donc, qui pilote? À l'évidence, c'est la démocratie qui pilote d'abord. C'est l'exercice du contrôle parlementaire sur les propositions que fera le Gouvernement wallon qui sera le pilote, celui qui va en assumer la coordination interne. Si vous parlez du Plan Marshall, c'est moi, mais les acteurs du Plan Marshall sont évidemment d'autres; ce sont d'abord les Ministres qui ont des compétences fonctionnelles, tantôt en recherche, tantôt en économie — il faut citer M. Marcourt qui jouera aussi un rôle essentiel. Évidemment, dans le développement durable, M. Nollet, qui est quelqu'un qui a cette conviction. Mais n'oubliez pas non plus le rôle de tout un chacun. En agriculture, comment imaginer que M. Lutgen n'ait pas — et c'est un domaine ô combien important — son rôle à jouer.

Je terminerai en vous disant ceci: pour moi, ce débat n'est pas un débat d'idéologies, il est un débat de survie et de redéploiement à partir d'outils qui vont devoir être réinventés. Une stratégie, de l'initiative, de la foi aussi dans notre avenir, parce que souvent, cela a été un des éléments qui nous a empêché de prendre notre sort en main. Je crois que les wallons, à un certain moment, se sont dit: «*Nous avons tellement accusé de coups que nous aurons des difficultés à nous redresser*». Ma conviction, c'est que cet acte de foi est essentiel et qu'il est aussi la condition de la cohésion sociale, parce que nous ne créerons pas les conditions de cohésion sociale si les gens n'adhèrent pas à un projet, ce qui dépasse pour moi très largement la question de la majorité et de l'opposition.

Et si nous voulons qu'il y ait un changement — et c'est notre intention en Wallonie -, il faut donc passer par ces outils de développement nouveau. Aucune voie tracée jusqu'à présent n'est pleinement

satisfaisante. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, sur le plan planétaire, tous nos dispositifs sont remis en cause: la façon dont le commerce mondial a été mis en place, la façon dont les finances mondiales se sont organisées, la manière dont on a mobilisé l'épargne pour la rendre utile à l'économie. Voilà pourquoi la Wallonie n'échappe pas à ce mouvement non plus.

La raison pour laquelle j'ai bien aimé la question que vous m'avez posée, qui me permet de revenir sur ces fondamentaux, c'est que justement les différences ne sont pas des appauvrissements mais des enrichissements.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse. Je pense qu'il y a chez lui un personnage amusé à la recherche du mythe de Sisyphe — c'est tant mieux -, de la satisfaction permanente. Parce qu'effectivement, si nous étions satisfaits, on peut s'arrêter et cela, je pense, sera jusque l'absolu que vous irez. Je peux vous suivre en partie sur cette piste-là aussi.

Votre volonté de changement, oui. Si nous faisons de la politique de part et d'autre, majorité comme opposition, c'est parce qu'on estime qu'il y a un certain nombre de changements.

Quand je vous vois partir dans vos raisonnements, j'ai aussi envie de vous dire: Sisyphe a sorti une pierre qui est extrêmement lourde, elle peut rouler dans un sens qui n'est pas forcément celui qui est l'indication que l'on donne dès le départ. Vous savez que ce sont aussi ceux qui disent qu'on montre du doigt et il n'y a que les idiots qui ne voient pas la lune, ils ne voient que le doigt.

Ceci dit, restons aussi les pieds sur terre. Parce que dans les plus beaux changements, la déception est parfois extrêmement périlleuse, ce sont ceux qui croient à ce changement. Je vous donne un seul exemple, on y reviendra sûrement dans la législation: tout ce qu'on appelle les primes, ceux qui investissent dans ces nouvelles énergies — photovoltaïques ou autres — et qui se disent qu'ils vont faire cet effort financier dur pour leur cassette financière, ils savent qu'ils seront aidés par l'Etat fédéral et par la Région wallonne; et si, six mois après, ils n'ont pas l'aide de la Région wallonne, ils n'ont plus d'argent.

(M. le Ministre-Président s'exprime hors micro)

Cela, je pourrai y revenir, je ne suis pas d'accord avec cela, c'est une absurdité.

Faites donc attention à cela. Ce sont des signes qui peuvent démotiver, non pas les plus courageux, mais ceux qui ont envie de croire à des règles de changement. Malheureusement, trop souvent, dans

notre Région, on vit cette réalité-là et je pense qu'il faut y être attentif.

Je suis heureux de vous entendre sur la décroissance, parce que je pense que c'est un discours qui est très dangereux que de vouloir militer pour la décroissance. Il faut d'abord des richesses, il n'y a pas d'autre solution.

Par contre, là où on peut s'entendre, Monsieur le Ministre-Président, quitte à vous surprendre, c'est sur les critères que l'on met dans la richesse. Le PIB a montré ses limites. L'analyse en terme de PIB d'une richesse, c'est clairement une limite.

Par contre, là où je n'ai pas totalement été satisfait dans la réponse, c'est que je n'ai pas vu les autres points d'analyse. Que mettez-vous dans cette analyse de richesse qui est autre chose que le PIB ?

(M. le Ministre-Président s'exprime hors micro)

On peut effectivement retrouver un certain nombre de voies dans l'économie formelle et informelle mais j'aurais donc aimé que vous alliez un peu plus loin. J'y reviendrai par une question écrite.

(M. le Ministre-Président s'exprime hors micro)

M. Crucke (MR). – Je reviendrai alors en Commission une autre fois si cela vous fait plaisir. Cela me fera grand plaisir aussi.

Troisièmement, les divergences et convergences. J'ai un esprit malicieux, comme vous le savez, et vous ne m'avez donc pas donné la réponse. Vous avez tout à fait raison mais vous avez quand-même compris qu'il y avait de l'émergence, que vous avez signalée à votre Gouvernement, que l'émergence, c'est le Ministre-président et que le Ministre-président doit quand-même comprendre que c'est l'émergent qui va dicter la règle à suivre. Je vous promets du plaisir.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Le mot «dicter» est un mot qui ne m'atteint pas. C'est un substantif.

M. Crucke (MR). – Je me permets de l'employer car je pense que pour ceux qui ne l'avaient pas compris, vous avez quand-même dicté la chose à un moment donné, .

M. le Président. – Puis-je rappeler que nous sommes dans le cadre d'une question orale et non dans le cadre d'un débat.

M. Crucke (MR). – J'en termine mais soyez très attentif. C'est la base de la démocratie et dès que l'on touche à des parlementaires, il y en a de toutes sortes, ceux qui travaillent et qui ne travaillent pas. On n'est pas là pour montrer du doigt non plus mais

ne touchez pas au Parlement wallon. C'est très dangereux de toucher à cela parce que vous avez laissé simplement ceux qui doivent être le répondant et qui pour cela, ont besoin aussi d'un certain nombre de moyens. Je reviendrai une autre fois sur la coopérative puisque j'abuserais de votre temps, Monsieur le Président.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le Président. – Avant de permettre à M. de Lamotte de poser la question orale qu'il souhaite développer, je tiens à rappeler qu'une question orale a des règles. Celui qui pose la question dispose d'un temps de sept minutes. Le Ministre qui répond dispose lui aussi d'un temps de sept minutes et ensuite, la réplique est donnée endéans les deux minutes. Parfois, on a tendance à confondre question orale et interpellation. Ceci aurait pu, par exemple, être une interpellation. On aurait disposer de plus de temps pour pouvoir développer le sujet tout à notre aise. Maintenant, nous sommes dans le jeu des questions orales et, sans vouloir crispier la situation, je tiens quand même à rappeler tout simplement les règles élémentaires.

QUESTIONS ORALES (SUITE)

QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES CONSÉQUENCES DU PROJET DE FERMETURE DES BASES MILITAIRES DE BIERSET ET DE NIVELLES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «les conséquences du projet de fermeture des bases militaires de Bierset et de Nivelles».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre Président, chers Collègues, au cours du mois de septembre, M. de Crem, Ministre de la Défense au Gouvernement fédéral a effectivement confirmé sur les chaînes flamandes que les bases militaires de Bierset et de Nivelles devront connaître de grands bouleversements.

En effet, les activités aériennes de la base de Bierset où sont stationnés une trentaine d'hélicoptères devaient être transférés sur la base militaire de Beauvechain. Actuellement, ce sont plus de 750 personnes qui travaillent à Bierset dont la moitié de personnel technique, des pilotes et du personnel administratif.

Derrière chacun de ces militaires, il y a une famille, des enfants et toute une vie sociale qui évolue dans la région. Si le M. le Ministre a annoncé que les pilotes et techniciens devront aller vers le *wing* de Beauvechain, les autres seront mutés dans d'autres départements et, heureusement, il n'y aurait donc pas, selon M. le Ministre De Crem, de licenciements. Mais les réaménagements toucheront également Nivelles où la composante médicale devrait être transférée à Neder-Over-Hembeek. Là aussi, les militaires sont dans l'attente de savoir si la base entière fermera ou non. Cette décision est effectivement surprenante surtout que l'on sait que cette base a fait l'objet de nouveaux investissements.

Que dire du silence de M. le Ministre De Crem alors qu'il disait Bierset à peine trois jours avant ses déclarations télévisuelles ?

Monsieur le Ministre-Président, les décisions qui seront éventuellement prises par le Ministre de la Défense auront indéniablement un impact économique sur la région concernée. Pouvez-vous évaluer l'impact de ce réaménagement sur l'emploi, notamment des sous-traitants à Nivelles ou à Bierset ?

La Région a-t-elle été consultée sur cette problématique? Aurait-elle pu avoir une influence sur la décision du Ministre fédéral? Est-il encore possible de saisir l'un ou l'autre comité à ce sujet? À quelle échéance sont envisageables les premiers transferts? J'ai un peu l'impression qu'il s'agit d'une sortie un peu à la hussarde du Ministre de la Défense et chacun a été pris un peu à contre pied ou s'est demandé ce qu'il se passait, d'autant plus qu'il y a eu de nombreuses réactions syndicales, et les communes ainsi que les pouvoirs locaux, n'ont pas été entendus avant cette décision. La presse locale faisait effectivement état d'un certain nombre de réactions mais l'information étant venue par les médias et non par des informations officielles émanant du Ministère de la Défense.

Je m'interpelle ou je vous interpelle par rapport au peu d'écoute, de concertations par rapport à des décisions qui tomberaient de cette manière-là. J'estime que, notamment pour le personnel, s'il y avait un peu plus de transparence, cela ne serait pas un leurre.

Enfin, autre point important: si la base militaire de Bierset venait à fermer définitivement, il se pose effectivement la question de la réaffectation que la Région wallonne entend donner aux 87 hectares de terrains sur les communes de Grâce-Hollogne et de Fexhe-le-Haut-Clocher plus particulièrement.

Tout le monde sait bien qu'on est dans la zone de Bierset, que c'est une zone économique importante. S'agit-il d'augmenter le zoning pour accueillir les entreprises? Y aura-t-il des zones de compensation

pour l'habitat et je pense notamment aux communes. ? Et comment agir pour que les choses se passent au mieux non seulement avec le personnel mais aussi avec les autorités locales ?

M. le Ministre-Président a rappelé que 32 millions d'euros ont été prévus pour effectuer un nouvel aménagement et un nouvel accès à la piste pour lier la caserne et la piste de Bierset et 32 millions pour le déménagement de la caserne, la Région wallonne s'étant engagée à participer à cet aménagement pour pouvoir développer davantage la SAB.

Voilà Monsieur le Ministre Président, quelques questions. Je vous serai gré de bien vouloir me répondre et surtout essayer de positionner votre réponse par rapport au personnel et aux communes qui attendent plus d'informations que ce qu'elles en ont pour l'instant.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Nous avons pris connaissance des déclarations de M. De Crem, notamment à la télévision mais aussi dans la presse néerlandophone. La question nous interpelle puisqu'elle touche notre territoire, si effectivement le problème peut être posé dans des termes clairs. M. le Ministre a-t-il engagé une décision formelle par laquelle le Gouvernement fédéral le couvre ou s'est-il exprimé à titre personnel ? Je n'ai évidemment pas plus que vous à trancher cette question. Cela relève de l'État fédéral. Ce que je pense que nous pouvons dire, c'est que nous devons être attentifs à la question de la stratégie économique locale, régionale qui est sous-jacente à ces choix.

À ce titre, même si la Région wallonne n'est pas immédiatement à la manoeuvre, elle doit être attentive à ce qu'il se passe par rapport aux implantations, aux regroupements, aux rationalisations qui sont décidés ici, en l'occurrence autour de bases et d'infrastructures d'ordre militaire. Comment va se traduire cette vigilance ? Si nous sentons qu'au delà des propos qui ont été reportés, il y a une décision politique et que celle-là doit cheminer, nous pouvons d'abord écrire à un certain nombre d'acteurs de la politique fédérale et leur dire «*attention, il y a peut-être un danger et on vous demande d'agir*». Je pense que chacune de nos familles politiques peut effectivement dire «*attention, il y a un risque et si tel est le cas, prenons les dispositions pour protéger nos intérêts*».

Maintenant, la Région wallonne en tant que telle peut agir de manière indirecte en ayant une procédure de saisine du Comité de concertation. Donc, si cela se passe mal, on va au Comité de concertation et on dit aux autres entités, en l'occurrence ici à l'entité fédérale, «*vous savez, votre*

décision, elle nous met en difficulté et nous ne partageons pas ce point de vue».

Cette saisine officielle n'est pas encore mise en branle aujourd'hui pour une raison simple, c'est que ses propos ne sont pas corroborés. J'ai mis en alerte un certain nombre d'acteurs fédéraux. Je pense que les familles politiques doivent mettre en oeuvre les mêmes constats. Il faut maintenant que, si l'information s'avère exacte et si l'on veut la mettre en oeuvre, l'on agisse sur un autre plan et que l'on saisisse la Comité de concertation, ce que je ferai avec le Gouvernement wallon et nous dirons notre opposition par rapport à cette stratégie.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je remercie Monsieur le Ministre-Président pour sa réponse où effectivement, on ne sait pas si c'est une décision ou si c'est une prise de position personnelle.

J'avais un double objectif en attirant votre attention là-dessus : c'est le fait qu'il y ait des militaires et des familles ainsi que de l'emploi indirect qui est en cause dans une décision comme celle-là et le fait qu'il y a tout un paysage d'aménagement du territoire qui peut être revu et qui a un impact considérable pour la Région wallonne et pour les zones de développement à cet endroit. Donc, les décisions qui sont prises en termes de libération de terrains ne sont pas anodines.

QUESTION ORALE
DE M. WEPHAEL À M. DEMOTTE,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOVERNEMENT WALLON,
SUR
« LA LIBÉRALISATION DES SERVICES
POSTAUX »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «*la libéralisation des services postaux*».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – Il n'est pas nécessaire de s'étendre longuement sur la fermeture du bureau de poste de Louvain-la-Neuve. Celui-ci n'a pas trouvé grâce aux yeux de la direction de la Poste alors que le bail de location continue à courir jusqu'en 2012 et que Leuven garde apparemment deux bureaux de poste et une agence postale.

Que d'errements, que de précipitation au nom d'une pseudo-rentabilité !

Plus généralement, la libéralisation des services postaux continue à faire des dégâts sur tout le

territoire wallon et on dirait d'ailleurs que les dégâts sont plus conséquents chez nous que dans l'autre partie du pays.

Est-il besoin de souligner à quel point la libéralisation des services postaux décidée au niveau européen dans les années nonante, avec l'aval d'un certain nombre de Ministres nationaux, a engendré un processus de désertification des services publics qui a commencé dans l'indifférence presque générale dans le fond de nos campagnes et de nos banlieues, touche maintenant le cœur du Brabant wallon et frappe la ville universitaire qui est certainement la plus symbolique de la Wallonie qui se redresse. Personne n'est épargné.

Une ville nouvelle, une université de réputation internationale, 15.000 habitants, 21.000 étudiants, 122 nationalités. Et pas un bureau de poste! Voilà qui s'appelle donner une image positive de la Wallonie à tous les étudiants et visiteurs étrangers qui passent par Louvain-la-Neuve, son université et ses centres de recherche! Merci la Poste!

Ne me faites pas dire, Monsieur le Ministre-Président, ce que je ne dis pas, mais il y a quand même un certain nombre de réactions à avoir dans ce dossier de manière assez claire et évidente.

Par ailleurs, M. le Ministre-Président peut-il dire combien de bureaux de poste ont d'ores et déjà été fermés en Région wallonne et combien le seront encore avant que l'opération de mise à niveau de concurrence de la Poste soit achevée? A ce moment, combien restera-t-il de bureaux de poste en activité sur le territoire wallon?

A titre informatif, M. le Ministre-Président pourrait-il donner les mêmes chiffres pour le territoire flamand?

Monsieur le Ministre-Président, la question des conséquences de la libéralisation des services postaux se pose d'autant plus que ceux-ci sont maintenant perturbés par des mouvements de grève dénonçant, à juste titre, l'introduction de facteurs de quartiers aussi appelés « à prix réduits » par leurs détracteurs.

Chacun connaît le rôle social des facteurs. Après la mise en route du logiciel «Géoroute» et la fermeture de nombreux bureaux de poste qui ont conduit à quelques situations ubuesques, La Poste passe à une nouvelle étape de sa modernisation avec l'engagement de facteurs ayant un statut d'ouvriers payés à 8,43 euros brut de l'heure à raison de 3 heures par jour, soit 4.000 équivalents temps plein.

Il me semble qu'il y a là, une régression sociale qui ne se traduit même pas par un meilleur service à la clientèle et un pas de plus de la précarisation des moins nantis. Vous avez parlé tout à l'heure de solidarité, on y est complètement. Cela ou non d'une

concurrence dans un marché libéralisé dont il appartient pourtant aux autorités belges de fixer les conditions sur le territoire belge. Qu'on ne se méprenne pas, la libéralisation a été, on le sait, décidée au niveau européen, mais sa mise en oeuvre, au niveau des territoires nationaux, peut se faire avec un certain nombre de garanties et de clauses sociales, y compris sur le plan du statut de l'employé.

Le contrat de gestion a bon dos aujourd'hui. Le patron de La Poste fait un certain nombre de propositions, les retire à moitié, mais va *in fine* les garder, à mon avis. Ce qui me pose politiquement problème aujourd'hui, c'est que les politiques, peu importe la couleur, se retranchent derrière le contrat de gestion, qui lie le Gouvernement fédéral et La Poste pour dire «Ce n'est pas nous, c'est M. Goossens». C'est un système, je suis persuadé, dont il faudra un jour mettre fin, parce que cela déresponsabilise complètement le politique par rapport aux grands choix, aux grandes orientations, notamment en termes de services publics, mais pas seulement en services publics.

Dès lors, la question que je vous pose est de savoir s'il n'y aurait pas lieu de saisir à nouveau le Comité de concertation de ce problème, afin que le Gouvernement fédéral revoie les conditions de cette libéralisation parce que j'ai quand même un peu le sentiment que nous sommes, nous en Wallonie, les principales victimes de cette réforme qui, pour moi, est parfaitement anti-sociale et anti-solidaire.

C'est la raison pour laquelle nous déposerons une résolution invitant le Gouvernement wallon à prendre un certain nombre d'initiatives en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Chers Collègues, c'est un domaine que j'ai déjà eu l'occasion d'aborder à une demi-douzaine de reprises ici et qui reste d'actualité.

Cela dit, de quoi suis-je en train de parler ici? De la mise en oeuvre d'une directive européenne, de ses conséquences dans une logique de libéralisation sur le marché intérieur, singulièrement en Belgique, et de ses effets, plus particulièrement appliqués au territoire wallon.

Je peux aussi rappeler qu'à plusieurs reprises, dans le cadre des relations intra-belges, j'ai déjà — et je continuerai à le faire — exprimé la position qui est celle du Gouvernement wallon, mais aussi du Parlement wallon.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à répéter aux membres de cette commission que ce que je dis est en réalité du ressort et de la compétence du Fédéral. Par rapport aux chiffres que je vais vous annoncer et aux des mesures qui sont

mises en oeuvre, je vous les donne à titre de courtoisie, et aussi dans le but de nous éclairer par rapport à la stratégie qu'on doit mettre en oeuvre.

Quand vous regardez la directive postale, elle prévoit l'ouverture complète du marché postal au plus tard le 31 décembre 2010 dans la majorité des pays européens, dont la Belgique et plus précisément :

- la suppression de la zone réservée actuelle de la Poste pour les envois de courriers inférieurs à 50 grammes ou deux fois et demi le tarif de base ;
- la nécessité pour les États membres de maintenir le service universel et d'en garantir le financement.

Cette nouvelle donne fait que, depuis 2003, La Poste a mis en oeuvre des réformes. Le Gouvernement a donc pris des dispositions, qu'il a inscrites dans le cadre d'un contrat de gestion, négocié avec cet organisme.

En ce qui concerne la santé financière de l'entreprise, c'est vrai qu'elle s'est améliorée, de même que la qualité des services :

- le degré de satisfaction des clients est passé de 78 % à 92 % ;
- le courrier distribué en J+1 est passé de 85 % à 92 % ;
- le taux d'absentéisme — ce n'est pas moi qui fais ces commentaires — serait passé de 9,7 % à 8,5 %.

Le Plan stratégique 2008-2012 prévoit encore d'autres réformes :

- la diminution du nombre d'employé à 27.000 en 2012 ;
- l'introduction de livreurs salariés de courrier ;
- la transformation du réseau de distribution du courrier de 500 bureaux distributeurs à 150 plate-formes logistiques ;
- et la finalisation de la transformation de 650 bureaux de poste maximum en points poste.

Selon ce plan stratégique encadré par le contrat de gestion, La Poste est obligée de maintenir, dans ce contexte, un bureau de poste par commune fusionnée, pour autant qu'elle respecte un maillage garantissant une distance maximum de 10 kilomètres entre deux bureaux et assure un minimum de 1.300 points de contact sur l'ensemble du pays.

Au 1^{er} janvier 2006, on comptait 1.299 bureaux de poste en Belgique, 648 en Flandre, 565 en Wallonie et 86 à Bruxelles. Actuellement, on en compte 735 en tout : 364 en Flandre, 321 en Wallonie et 50 à Bruxelles. Au 1^{er} janvier 2011, soit à l'issue de l'opération de restructuration du réseau, on en comptera 669 en tout : 345 en Flandre, 289 en Wallonie et 35 à Bruxelles. On notera que cette réforme du réseau a quand même permis d'ouvrir 13

nouveaux bureaux de poste dans des communes qui en étaient jusque là dépourvues : 3 en Flandre, 10 en Wallonie, essentiellement des communes rurales.

Depuis le début de cette opération, La Poste a ouvert 640 points poste : 315 en Flandre, 252 en Wallonie et 73 à Bruxelles. À l'horizon 2011, La Poste prévoit d'augmenter encore le nombre de points poste pour le porter à 750 en tout : 348 en Flandre, 307 en Wallonie et 95 à Bruxelles.

Un point Poste offre des services postaux similaires à ceux offerts par un bureau de poste : conseil en affranchissement, etc. Je ne vais pas vous faire la lecture du contenu de ce que l'Etat fédéral a fait. Vous en prendrez connaissance si vous voulez.

On peut regretter ce plan de réforme, mais c'est lui qui fait force aujourd'hui. Nous avons un certain nombre de remarques à formuler, notamment sur la renégociation du contrat de gestion pour la période 2010-2015. Et dans ce cadre, il me semble primordial de veiller à ce qu'il y ait un équilibre effectif entre l'ouverture du marché, le maintien d'un service universel de qualité en tenant compte — là je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit — des spécificités régionales.

Je ne vais pas faire ici du régionalisme inutile, mais à partir du moment où on peut, par la nature des régions, connaître des situations spécifiques, autant en tenir compte.

Certes, face au contexte concurrentiel croissant, La Poste doit faire face. Mais la modernisation ne peut pas se faire dans un esprit qui nuit à la qualité du service. Il faut donc maintenir les conditions de travail du personnel à un haut niveau, il faut veiller à ce que les qualités de service presté ne diminuent pas. Et surtout, il ne faut pas entacher, entamer, éroder le service universel qui est quand même une des balises fondamentales que nous avons voulu défendre.

Là-dessus, un dialogue devra se faire d'abord entre les syndicats et les travailleurs — parce que le problème du dialogue entre syndicats et travailleurs, ramené aujourd'hui à la logique de négociation classique en Belgique, vient se greffer aussi à un autre niveau de dialogue, qui est celui entre les citoyens et son service public -. Nous sommes, en tant que mandataires — les mandataires fédéraux au premier rang, mais nous également — responsables de veiller à ce que ces missions, qui sont des missions de service public, bénéficient au plus grand nombre et ne se fassent pas dans le cadre d'une dévalorisation de l'emploi — de manière générale — de ceux qui sont chargés de porter ces missions.

Voilà qui fait un tour très rapide de cette question problématique. Mais vous conviendrez aussi qu'il ne relève pas seulement de notre niveau de compétences.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse. Je pense que nous partageons *grosso modo* la même analyse et les mêmes inquiétudes.

Je pense que ce qu'il nous reste à faire, et en particulier le Gouvernement wallon, c'est de prendre toutes les initiatives qui permettraient d'atténuer l'onde de choc qui se prépare, en ce qui concerne notamment le statut des facteurs de quartier. C'est la raison pour laquelle nous déposerons une résolution visant cet objectif, c'est-à-dire visant à soutenir le Gouvernement wallon dans toutes les initiatives qu'il prendra pour faire en sorte que ce secteur très important pour beaucoup de personnes, y compris pour des personnes qui aujourd'hui sont dans une situation de mobilité extrêmement réduite, ou des personnes âgées, trouvent effectivement une réponse satisfaisante à court et à moyen terme.

Je parle bien entendu du constat et de l'analyse qui ont été faits. Je reviens une dernière fois sur le fait qu'il faudra effectivement profiter de la révision du contrat de gestion 2010 pour rebaliser un certain nombre d'objectifs de service public en ce qui concerne la Poste belge.

M. Miller (MR). – Une proposition de résolution n'est-elle pas déposée à l'issue d'une interpellation ?

M. le Président. – Elle sera portée à connaissance de l'Assemblée plénière après-demain, pour ensuite revenir en commission pour examen. C'est le chemin classique d'une résolution qui est déposée.

**QUESTION ORALE
DE M. WESPHAEL À M. DEMOTTE,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
« LES MÉTHODES SUPPOSÉES DE
MONSIEUR DAERDEN QUAND IL ÉTAIT
MINISTRE DU BUDGET DU
GOUVERNEMENT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les méthodes supposées de Monsieur Daerden quand il était Ministre du Budget du Gouvernement ».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – À en croire la presse, le précédent Ministre du Budget; M. DAERDEN, aurait quitté ses fonctions régionales en emportant

dans ses caisses une mystérieuse « calculatrice » — un logiciel permettant de simuler des projections et que M. Le Ministre était seul à maîtriser avec quelques collaborateurs — qui lui a servi pendant plusieurs années à préparer le budget wallon et qu'il a toujours refusé de partager avec ses collègues Ministres du Gouvernement wallon.

Cela, alors que ledit simulateur aurait été financé par le budget wallon et appartiendrait de ce fait à l'Administration, et non à M. le Ministre dont question.

Sans même parler de ce que M. le Ministre n'aurait pas communiqué les chiffres réels des finances wallonnes durant les négociations gouvernementales. Le Gouvernement wallon aurait été contraint de dégager des moyens financiers pour payer un expert budgétaire pendant six mois. Dont coût estimé à 30.000 euros.

Mission de cet expert: mettre au jour l'état réel du budget et des finances wallonnes, parce que le Ministre précédent aurait caché le matériel nécessaire et les informations utiles à l'actuel Gouvernement wallon.

Ces informations sont-elles exactes ? J'espère que non. M. le Ministre peut-il confirmer ce qui précède ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Allons droit au but. J'imagine qu'ici, ce que nous voulons, c'est faire en sorte qu'on sorte un peu de la polémique, en tout cas du présupposé.

D'abord, sur la calculette. On sait que ce n'est pas une calculette. M. Daerden n'a pas « piqué » une calculette « en stoemeling ». En clair, il ne s'agit même pas d'un logiciel. Il est vrai que le mot a entouré une forme de fantasmagorie; on s'est demandé quel était ce truc qui avait disparu. C'est tout simplement une expertise que M. Daerden a acquis au bout d'un certain nombre d'années. On appelle cela « la calculette », je trouve cela assez réducteur pour un ministre du Budget.

C'est parfois une formule de calcul sur une feuille Access, c'est parfois un tableur Excell, c'est parfois une note sur un bout de papier, c'est parfois une expérience dans la tête. Alors, effectivement, M. Daerden est parti avec son *know-how*.

A-t-on engagé un expert ? Non. A-t-on les données ? Oui, l'Administration en dispose et nous aussi. Heureusement, parce que ce serait assez gênant de se retrouver devant le gouffre et le manque d'inspiration. Nous avons les données et puis, très vite, M. Antoine est en train de se forger lui-même sa propre calculette. Il a l'intention de

mettre en oeuvre très rapidement l'usage de tout ses attributs intellectuels, physiques et matériels pour arriver à nous présenter des résultats qui soient les plus satisfaisants possible, tant en matière d'ajustement budgétaire que de budget.

J'espère avoir répondu avec beaucoup de précision à votre question sur « la calculette ».

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Tout à fait Monsieur le Ministre-Président. Je vous remercie pour cette précision bien utile.

**QUESTION ORALE
DE M. MILLER À M. DEMOTTE,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
« L'INTERVIEW ACCORDÉE AU VIF
L'EXPRESS PAR UN HAUT
FONCTIONNAIRE WALLON »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Miller à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'interview accordée au Vif l'Express par un haut fonctionnaire wallon ».

La parole est à M. Miller pour poser sa question.

M. Miller (MR). – Indépendamment du respect que nous pouvons avoir pour le travail accompli par M. Suinen à la tête de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers, ainsi qu'à la tête de Wallonie-Bruxelles International, j'ai éprouvé un sentiment de malaise à la lecture de l'entretien qu'il a accordé à l'hebdomadaire Le Vif/l'Express, tel que publié dans le numéro du 25 septembre dernier.

Que le haut fonctionnaire des exportations et des relations extérieures de la Wallonie et de la Communauté française, s'exprime en lieu et place du Gouvernement, nous y sommes habitués. Il n'empêche que ses propos me paraissent « *borderline* » comme on dit dans le milieu allophone des relations extérieures, « équivoques » comme on dit chez nous.

Parle-t-il en tant que haut responsable du département des relations extérieures, ou comme supporter de la politique menée par le Gouvernement wallon et, plus précisément — et je le mentionne parce que lui-même dans son entretien nous y invite —, de la composante socialiste du Gouvernement wallon ?

Ainsi, si on peut comprendre qu'il fasse preuve d'un optimisme volontariste en défendant l'idée que les exportations wallonnes et que les

investissements étrangers en Wallonie se portent bien, il est néanmoins forcé par le journaliste de reconnaître sur ces deux aspects que ça ne va pas : il reconnaît qu'il y a une chute des exportations et que les investissements étrangers se raréfient. Dans quelle mesure un haut fonctionnaire est-il tenu de pratiquer béatement cette méthode ? Dans quelle mesure n'est-il pas tenu à une présentation exacte des faits, sans même parler d'un devoir de réserve ? Dans quelle mesure peut-il commencer en prenant les gens pour des niais, dire que tout va bien dans son département, et n'acquiescer que lorsque la situation réelle est formulée par le journaliste ?

Deuxième raison de mon malaise : si l'on considère normal que les propos de M. le Ministre-Président soient critiqués par un haut fonctionnaire de l'Administration wallonne, il faut néanmoins reconnaître que le sujet n'est pas banal, car il portait sur votre vision du rapport entre le politique et l'Administration ? Après avoir lu la façon dont M. Suinen vous remontait en quelque sorte les bretelles, M. le Ministre-Président, pouvez-vous nous dire si vous maintenez ou non votre point de vue ?

Enfin, troisième point : je trouve dérangeant les propos tenus par M. Suinen à propos du Président du MR. Tout le monde sait que le dossier de la politisation de l'Administration wallonne, notamment par plusieurs nominations récentes est une réelle complexité et que ce n'est pas avec des formules à l'emporte-pièce qu'il sera résolu. En ce sens, qu'un fonctionnaire du niveau de M. Suinen traite cela avec une formule aussi stupide que « M. Reynders a déconseillé à ses amis de se présenter, c'est donc normal qu'il n'y ait pas de lauréats libéraux » constitue, je crois, une véritable faute.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il y a plusieurs thèmes qui apparaissent dans la question : une qualification du redressement de l'économie wallonne, la qualité de l'Administration et aussi, l'indépendance de l'Administration par rapport aux politiques et un mot peut-être plus particulier sur les propos tenus à l'endroit de M. Reynders, Ministre des Finances et Président du MR. J'épargnerai des commentaires sur moi-même, parce que je pense qu'il est toujours mieux de se préoccuper des autres que de soi, en tout les cas, quand on est altruiste.

D'abord, sur la manière dont les choses ont été présentées par M. Suinen dans les médias. J'ai pris connaissance comme vous de ce qui avait été dit. Son rôle, c'est celui d'un « super attaché commercial wallon ». Il doit effectivement faire en sorte que les Ambassades belges et étrangères, les sièges de nos grandes entreprises, reçoivent effectivement de l'information. Qu'il fasse un boulot offensif, agressif positivement, me paraît quelque chose d'absolument

essentiel. Il me paraît dans son rôle quand il rappelle les conséquences de la crise sur les investissements en Wallonie. Il dit «on a senti qu'il y avait un problème. L'exportation, même si elle ne baisse pas au même rythme que dans d'autres Régions du pays, connaissent aujourd'hui un problème. En termes d'investissements, c'est vrai que même si l'on a encore des investissements intéressants, il y a des éléments que je voudrais souligner», dit-il. Objectivement, notre situation est meilleure que celle nos principaux concurrents. Là-dessus, je pense qu'il est important aussi pour notre image internationale de répéter qu'il y a de plus en plus de PME exportatrices en Wallonie, que c'est notamment grâce au dynamisme de ces PME-là que nos exploitations sont moins touchées que celles des Régions qui nous entourent.

C'est important aussi pour notre image de rappeler que des investissements récents dans des grands domaines se poursuivent. On a cité Google à de maintes reprises. Maintenant, ces investissements se réalisent. Microsoft, Baxter, tout cela montre qu'il y a encore des investissements de la part d'entreprises importantes. C'est utile de le souligner.

Je souhaiterais dire un mot maintenant sur l'Administration et son indépendance par rapport au monde politique. Dans un système démocratique, les rôles sont définis. Il y a les rôles qui sont ceux du politique. Le politique définit des choix stratégiques. C'était un peu l'objet de la discussion du début de cette commission. Et puis, il y a aussi la gestion quotidienne des dossiers qui est définie par le Gouvernement wallon, qui est mise à charge de l'Administration et au service de tous les citoyens. Là-dessus, dire qu'un service public de qualité est dans l'intérêt général, c'est évident. Dire qu'un service public, comme a fait allusion M. Suinen, formé d'agents sélectionnés sur base de compétences et qui va pouvoir bénéficier d'une formation continue afin de justement aiguïser encore plus les compétences tout au long de la carrière, sont des éléments essentiels. Évidemment que les échelons administratifs, en ce compris les *top managers*, doivent être sélectionnés sur base de critères qui soient clairement des critères de compétences. Sur cette déclaration, je n'ai pas non plus de difficulté.

Sur les déclarations qui portent sur les efforts encore nécessaires en matière de formation permanente et de connaissance linguistique, c'est évident dans ce secteur. Il ne manquerait plus que ça. Ce point sera un des aspects de l'important audit externe de WBI que notre Déclaration de Politique Régionale demande au Gouvernement wallon de faire réaliser. Le lire dans la presse, de sa bouche, n'a rien d'inquiétant, puisque ce n'est rien d'autre que ce que nous disons.

L'essentiel est que nous devons maintenant, par rapport aux hauts fonctionnaires, sortir un peu de l'esprit hérité du passé. De l'époque de la Belgique

unitaire, je rappellerai que nous avons hérité d'une certaine culture du «standen», du «verzuiling» — que je traduirais ici par la «polarisation» -, c'est-à-dire une polarisation historique de la société un peu partout dans les secteurs de la vie, autour de piliers qui correspondaient aux familles politiques traditionnelles. L'époque où dans la Belgique d'antan, tout haut fonctionnaire francophone recevait nécessairement un adjoint CD&V est heureusement révolue. Le Gouvernement wallon s'emploie à mettre en oeuvre une nouvelle gouvernance.

Je ne vais pas aller beaucoup plus loin là-dessus pour le moment, mais je vais quand même faire un commentaire final sur l'indépendance de l'Administration. Je tiens, comme vous-même et comme nous tous, à ce que l'Administration agisse dans un cadre indépendant. Elle reçoit des ordres, elle agit pour mettre en oeuvre les stratégies que nous allons donner avec cette liberté qui est la sienne, sans pour autant pouvoir dépasser un certain nombre de limites? A quoi tiennent ces limites? Pour moi, je partage une interrogation que vous avez formulée, qui est une interrogation sur la manière d'interpeller. Je pense qu'un haut fonctionnaire doit faire en sorte que dans un média, quel qu'il soit, il soit tenu, par rapport à des propos *ad hominem* et de nature politique, à un devoir de réserve.

À titre de conclusion, je peux vous dire simplement que je vais le signifier formellement à l'intéressé, car il est important aussi que quand on détecte ce type d'attitude, on ait immédiatement le réflexe de dire que cette attitude pose un problème sur le plan des usages, avec le ferme dessin que cela ne se reproduise pas.

M. le Président. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse, plus spécialement pour la conclusion de celle-ci. Il est bien entendu que, moi-même, si j'ai posé cette question, ce n'était pas par une espèce de volonté de pointer M. Suinen à titre personnel. C'est bien entendu dans ce cadre également. Il est un haut fonctionnaire, il doit avoir ce devoir de réserve auquel M. le Ministre-Président vient de se référer. Je le remercie pour sa réponse.

**QUESTION ORALE
DE M. JAMAR À M. DEMOTTE,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
« LES COMMUNICATIONS
GOUVERNEMENTALES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jamar à M. Demotte, Ministre-

Président du Gouvernement wallon, sur «les communications gouvernementales».

La parole est à M. Jamar pour poser sa question.

M. Jamar (MR). – Monsieur le Ministre-Président, nous sommes au tout début d'une législature et, en plus du contexte budgétaire et financier que nous connaissons, il est peut-être sain de planter le décor de ce qui fait — de ce qui a fait souvent — l'objet de nombreux débats au sein du Parlement wallon, dans la presse ou dans la population. Je pense que la problématique des communications gouvernementales, à quelque niveau de pouvoir que ce soit d'ailleurs, est toujours une problématique qu'il vaut mieux régler d'emblée afin d'éviter, par la suite, des difficultés soit d'interprétation, soit de confrontation, puisque j'ai le souvenir qu'à la toute fin de la dernière législature, la communication notamment sur le prêt Tremplin aurait pu priver le cdH de faire une campagne électorale, purement et simplement. Le cdH a été sauvé par la majorité. Dans ce cadre-là, il s'agissait d'une somme, à l'époque, de 800.000 euros qui concernait cette publicité qui, de surcroît, portait quelques nouvelles politiques qui, dès après et une fois le scrutin terminé, n'ont pas pu être poursuivies, je pense notamment au prêt social. Mais je ne vais pas m'écarter trop de la question.

Qu'en est-il? On voit qu'en 2008, le budget wallon portait une somme de 363.000 euros pour la communication générale du Gouvernement wallon. En 2009, cette somme a été revue à la hausse: 913.000 euros. Je pense que vous avez pris une décision — je ne sais pas si elle est formalisée à ce stade-ci — qui consiste à dire qu'on réduit de 30%, pour 2010, les communications gouvernementales. Donc je demanderais, Monsieur le Ministre-Président, si tel est bien le cas, puisqu'on en arriverait alors à une somme de l'ordre de 600.000 euros.

Je pense qu'il est important, dans le cadre de toutes ces communications, d'avoir la ligne de conduite, parce que si je vois, rien que cette année 2009 ... Je ne sais plus, peut-être pourriez-vous m'éclairer: le prêt Tremplin a été imputé sur 2008 ou sur 2009? S'il l'a été sur 2008, je ne pense pas qu'il y aura un budget suffisant, puisqu'il n'était que de 368.000 euros. S'il l'est sur 2009, je ne vois pas comment les Ministres qui ont fourni différentes demandes à la Commission des Dépenses Electorales pourront honorer les différents fournisseurs qui ont été contactés puisqu'on arrive à des sommes de plus de 500.000 euros dans le domaine de l'agriculture ou des pouvoirs locaux, pour notamment une action qui s'est déroulée hier, Journées Entreprises.

Que ce soit en 2008, que ce soit en 2009, j'ai l'impression qu'il y a eu un dépassement certain des budgets qui étaient prévus. Et vous êtes en train de

faire l'ajustement budgétaire qui doit pouvoir permettre — je l'espère — de payer les fournisseurs.

Monsieur le Ministre-Président, je constate que vous avez pris, en mars 2009, une sorte de circulaire ou de règle interne suivant laquelle toutes les communications personnalisées seraient «abandonnées». On va donc vers «l'anonymisation» de la communication gouvernementale, donc c'est une bonne démarche. Je crois qu'elle devrait être institutionnalisée au-delà d'une circulaire interne, d'où la question que je me permets de poser en Commission, et des débats qui auront lieu ultérieurement.

Il y a aussi une question que je me pose, c'est celle relative aux marchés publics. Dans des sommes comme celles-là — 500.000 euros par ci, 800.000 euros par là, je rappelle aussi la campagne Plan Marshall pour 1,24 million d'euros -, que constate-t-on? Que ce sont des marchés de gré à gré la plupart du temps. On constate qu'il y a une chaîne de télévision qui a été contactée, on dit peut-être plusieurs, mais ce serait une régie, avec un chaîne de télé, une radio, un hebdomadaire ou deux, mais pas davantage. On est donc dans un groupe bien spécifique qui est chargé d'une communication qui varie entre 500.000 et 1 million d'euros pour les quelques exemples que je viens de citer.

Donc, en termes de marchés publics, en termes de concurrence normale entre les différents protagonistes possibles sur le marché de la promotion, il y a quelques éclaircissements à apporter. Effectivement, il faut laisser, par exemple, la Commission des Dépenses Electorales dans son rôle qui consiste à voir qu'il n'y a pas de mise en avant anormale d'un Ministre par rapport à une somme qui serait anormalement dépensée. C'est bien juste et le Gouvernement wallon doit garder une certaine forme de communication, j'en suis parfaitement conscient.

Mais je mets tout cela en parallèle, à savoir, Monsieur le Ministre-Président, votre volonté légitime de dire que l'on doit quand même réduire cela — de 900.000, on va revenir à 600.000 euros.

Par ailleurs, en 2008 et 2009, on n'aura pas assez d'argent, sauf si on en retrouvait dans l'ajustement budgétaire.

Enfin, une règle de conduite générale, dès à présent, qui serait confirmée par une réponse claire que vous pourriez donner déjà aujourd'hui, serait de mise pour ne pas avoir des dérapages, je pense notamment au prêt Tremplin — je crois que tout le monde en a parlé, que ce soit les parlementaires de l'un ou l'autre parti, à tout le moins en coulisses pour dire qu'il y avait eu là un fameux dérapage qui ne devrait plus se reproduire à l'avenir, compte tenu du contexte financier que nous connaissons.

Dernière question que je souhaiterais exprimer ici : vous aviez, en mars 2009, exprimé la volonté de créer, au sein de l'administration, une centrale d'achats dans laquelle les Gouvernements et l'Administration achèteraient des espaces auprès des éditeurs de presse. Pouvez-vous me dire si cette action est en voie d'aboutissement, de concrétisation ou si, tout simplement, elle évolue ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je vais donc répondre, dans le temps imparti, en utilisant de manière parcimonieuse le temps de parole, comme vous incitez vous-même à un usage parcimonieux des deniers publics.

Je peux être plus radical dans ma réponse que la question. Pour moi, il est effectivement aujourd'hui indispensable d'être non seulement parcimonieux mais de le témoigner et de le prouver par des faits.

Dans le domaine que vous venez de rappeler, celui des dépenses en matière de communication, je rappelle aussi que tout cela ne peut pas être engagé sans une approbation de l'Inspection des finances, que la plupart de ces communications sont aussi avalisées par la Commission de ce Parlement.

Sur les marchés publics, je peux vous rassurer, il y a un appel aux marchés publics. Mon Cabinet s'y conforme totalement.

Pour ce qui concerne les campagnes précises — prêt Tremplin, éco-prêt, «Wallonie week-end bienvenue», vous savez que chaque Ministre est responsable de la communication sur ces matières -, je vous demande de voir avec les Ministres concernés si vous avez des problèmes particuliers sur cela.

Par contre, je peux vous rappeler une chose : c'est qu'effectivement, on a décidé la réduction de 30% des budgets de communications inscrits dans l'accord de Gouvernement wallon. Cela ne concerne pas que les communications gouvernementales, c'est tout le volet communication de nos institutions. On applique une règle qui porte sur des masses plus substantielles que celles que vous sembliez pointer du doigt, je le dis parce que c'est important de savoir de quoi on parle. Et ici, on travaille effectivement sur des masses beaucoup plus importantes. Tous les frais de communication vont être diminués de 30%. Dans les discussions budgétaires, c'est déjà sur la table. Vous vouliez un exemple concret de mesures qu'on va prendre, c'en est une.

Pour ce qui concerne l'affirmation historique selon laquelle le budget communication aurait triplé entre 2008 et 2009, alors que cet exercice n'a pas encore été clôturé, ce n'est pas exact. La base

comptable est différente, il faudrait voir cela de manière plus précise. Ce que je peux vous dire, c'est que la dernière année de l'arc-en-ciel, comparée à ce qu'on a fait en termes de montants, nous ne sommes pas dans des ordres de grandeur différents. Si j'avais dû faire un calcul sur l'inflation, cela aurait sans doute été plus flatteur pour nos chiffres actuels.

En ce qui concerne les montants 2010, il n'y a pas de montants réservés. Le Gouvernement wallon va tenir son conclave. La conséquence de la crise actuelle est que les budgets de communication vont être marqués par cela, dans toutes leurs formes : presse, TV, radio, agences .

Je rappelle que c'est un débat qui n'a pas été facile parce que, quand la presse écrite vient nous trouver et que la presse audiovisuelle est en coulisse sur le même thème, on plaide plutôt pour le contraire : donnez-nous davantage en communication pour survivre dans ces temps difficiles. On fait ce choix parce que c'est important pour nous d'aller jusqu'au bout. C'est vrai qu'on veut dépersonnaliser, désidentifier, même par département, les communications qui sont faites.

Vous avez un premier exemple de la communication qui a été faite autour des Fêtes de Wallonie. D'habitude et historiquement, c'est toujours le Ministre-Président qui adresse un message aux wallons. Cette année, on l'a fait sous forme humoristique et décalée. Je ne le regrette pas, c'est d'ailleurs plus facile de le faire faire par autrui. Je ne veux pas dire que l'humour et le sens décalé me sont totalement étrangers, je peux le faire aussi, mais ici, cela a donné une tonalité que j'ai trouvée intéressante.

Donc, oui, on est engagé dans cette logique. Les points à l'ordre du jour du Gouvernement wallon ont confirmé la règle que nous avons déjà décidée auparavant :

«Les campagnes de communication destinées au public, dans les médias, en ce compris sur les sites Internet, qui promouvant l'action du Gouvernement wallon, ...

financées en tout ou en partie à l'aide des moyens de la Région wallonne, ...

initiées par les membres du Gouvernement wallon et par l'Administration, ...

sont signées au nom de la Région wallonne avec comme signature unique «Une initiative de la Région wallonne».

Il ne peut être fait mention des Ministres ni des départements de l'Administration».

Concernant enfin la centrale d'achat, elle reste parfaitement d'actualité. On termine le cahier des

charges, parce qu'il faut aussi travailler sur cet aspect, en marchés publics c'est essentiel.

On attend la validation par l'Inspection des finances.

Ensuite, on va devant le Conseil des Ministres. Puis la procédure va suivre son cours normal.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions que vous me posiez.

M. le Président. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse, pour son caractère radical. Le mérite d'une question parlementaire, c'est d'obtenir une réponse, cette réponse est dans les annales et que les annales seront là pour les ressortir en temps voulu, si d'aventure il devait y avoir des dérapages comme on les a, il faut bien l'admettre, connus début de l'année 2009 avec le prêt Tremplin.

Je veux bien, Monsieur le Ministre-Président, que l'on retourne chaque fois à l'arc-en-ciel, qu'on le fasse sous la précédente législature mais il y a plus de cinq ans maintenant, il faut comparer aux époques qu'on est en train de vivre.

(M. le Ministre-Président s'exprime hors micro)

Vous avez été maître en la matière, M. Le Ministre Antoine nous l'a fait pendant 2,5 ans en Aménagement du territoire, me rappelant sans cesse que M. Le Ministre Foret avait existé, comme si je ne le connaissais pas suffisamment.

L'arc-en-ciel a donc existé. Avant l'arc-en-ciel, il en a existé d'autres, qui ont fait autre chose, et si on doit remonter à la création de la Région wallonne avec le premier Ministre-Président en termes de communication ou de gouvernance, il y aurait lieu de tripler la longueur de nos commissions pour faire des comparatifs. Ici, tout le monde est de bonne volonté pour se dire qu'il faut voir l'avenir.

Ma question n'est pas innocente, il y a aussi un fonctionnement, et je dois garder une certaine forme de détachement, puisqu'il y a un fonctionnement d'une Commission des Dépenses Electorales. La Commission des Dépenses Electorales va interroger le Gouvernement wallon pour demander, par exemple, ce qu'il en est des cartes de vœux. Quand vous additionnez les cartes de vœux de l'ensemble du monde politique belge, il y a déjà moyen de faire beaucoup d'actions précises et beaucoup plus porteuses. Une fois, j'ai fait l'exercice, cela vaut pour l'Etat fédéral, cela vaut pour la Flandre, cela vaut pour tout le monde.

J'en terminerai en indiquant que si la balise est bien moins 30% par rapport au budget que nous connaissons aujourd'hui, à savoir 913.000 euros

pour 2009, je ne suis pas mathématicien mais cela fera plus ou moins 600.000 euros en 2010. J'en prends personnellement acte, de la même manière que je prends acte pour la centrale d'achats qui me paraît être une bonne évolution.

**QUESTION ORALE
DE M. MILLER À M. DEMOTTE,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
« L'OCTROI D'UNE LICENCE D'ARMES À
DESTINATION DE LA LYBIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Miller à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'octroi d'une licence d'armes à destination de la Lybie ».

La parole est à M. Miller pour poser sa question.

M. Miller (MR). – Monsieur le Ministre-Président, le lendemain des élections du 7 juin 2009, Monsieur le Ministre-Président octroyait une licence sollicitée par la Fabrique Nationale de Herstal pour un marché à destination de la Libye.

Ce marché comprendrait 2.000 lanceurs FN303 à létalité réduite ainsi que 1.000 fusils mitrailleurs et pistolets mitrailleurs. Ces armes sont appelées (semble-t-il et selon les informations relatées par le porte-parole de l'entreprise) à remplacer des armes que la FN avait déjà livrées à la Libye dans les années 80 peu de temps avant l'embargo décrété par la communauté internationale. Ce contrat porterait sur un montant de 11,5 millions d'euros.

En 2010, une prochaine commande de la Libye pourrait porter sur un montant de 100 millions d'euros.

Dans la foulée de l'octroi de cette licence, plusieurs associations ont dénoncé cette décision et plusieurs d'entre elles ont saisi le Conseil d'Etat pour suspendre et annulé la licence.

Monsieur le Ministre-Président, mes questions sont les suivantes :

Quelles sont les motivations de votre décision ? Selon certaines informations, la Commission d'avis sur les armes n'aurait pas délivré un avis consensuel, loin de là. Cet aspect suffit à illustrer la délicatesse du dossier.

Le Code de Conduite européen a-t-il bel et bien été respecté ? Dans l'affirmative, comment expliquer les recours (de la Ligue des Droits de l'Homme notamment) auprès du Conseil d'Etat pour violation de ce Code ? A-t-il été respecté ou est-ce la Ligue des Droits de l'Homme qui se trompe ? Par ailleurs, confirmez-vous les refus antérieurs de la Grande-Bretagne et de la Serbie pour un tel marché à destination de la Libye ?

Plus globalement, quelle est votre analyse des «Droits de l'Homme» en Libye? Le 11 juin dernier, Monsieur De Gucht, alors Ministre des Affaires étrangères, qualifiait la situation de «préoccupante» sur cet aspect.

Il faut également remarquer (Le Monde du 1er septembre 2009) que l'Union européenne a «boudé» les festivités organisées en Lybie à l'occasion du 40ème anniversaire de la Révolution.

Enfin, politiquement, le fait d'avoir accorder la licence en période d'affaire courante au lendemain des élections n'est pas, selon nous, le fruit du hasard. De ce fait, cette décision n'est-elle pas *de facto* fragilisée juridiquement? Dans la négative, quelle est la réelle place d'un contrôle parlementaire *a posteriori*?

M. le Président. – J'avais un petit doute de part le fait que je ne connaissais pas votre question auparavant si elle ne contenait pas des éléments d'ordre confidentiel. Il aurait dû être développé dans la sous-commission. Maintenant, le Ministre-Président me dit qu'il n'y a rien de confidentiel ni dans la question et ni dans la réponse qu'il va donner. Vous comprenez que j'avais, au départ, un petit doute en la matière.

M. Miller (MR). – Il est difficile d'arriver à faire la part des choses entre ce qui relève du confidentiel et pas. À un moment donné, je suppose que nous mettrons en place la sous-commission pour l'examen des rapports et pour l'examen des questions à caractère plus confidentiel. Tout ce qui a été dit dans ma question est public.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – C'est exact Monsieur le Président. Je pense qu'autant faire la transparence et dire les choses comme elles sont.

Monsieur Miller, vous me demandez d'abord les motivations, le bien fondé de l'octroi de licences d'armes à la Libye. Cette question appelle biensur aussi une approche générale parce que l'approche ne veut pas non plus varier en fonction des dossiers. Dans tous les cas, depuis que j'exerce la responsabilité de cette compétence délicate, j'ai forgé mes décisions en tenant compte des rappels pour les membres de la Commission de quatre éléments.

D'abord, c'est une analyse individualisée, dossier par dossier, approfondie au regard des critères sur le Code de Conduite européen. Je ne reviens pas dessus, nous en avons déjà discuté.

Deuxièmement, c'est effectivement l'étude au cas par cas des demandes en tenant compte précisément de chacune des spécificités de ces demandes.

Troisièmement, c'est l'existence d'une jurisprudence sur le plan européen. Comment cela se passe-t-il en Europe? Avons-nous des alignements par rapport à ce qu'il se passe? On en tient compte.

Enfin, l'avis des experts qui doit faire preuve à la fois d'indépendance mais aussi, de discernement.

En accordant aussi le temps à chaque dossier nécessaire et à sa bonne analyse parce que le temps peut être aussi un temps qui dépend de la complexité du dossier. Cela, je l'ai fait dans le dossier de la Libye que vous évoquez. C'est un dossier qui est complexe et délicat mais qui implique une analyse nuancée. Parce qu'on ne dira jamais assez, dans ce type de dossier, il faut évidemment sortir du simplisme et du manichéisme pour faire preuve d'honnêteté intellectuelle. Je citerai simplement la déclaration de Monsieur Bernard Adam que vous connaissez, c'est le Directeur du GRIP qu'on ne va certainement pas accuser de complaisance. Il déclarait le 18 avril dernier: «À propos de ce dossier, la Région wallonne est dans tous les cas, dans une position délicate. Elle doit trancher d'un dossier qui n'est ni tout blanc, ni tout noir. On ne peut nier que la Libye évolue dans le bon sens en la matière».

C'est un dossier dont je retiens ni tout blanc, ni tout noir et je vais essayer de nous éclairer parce que cette situation résume effectivement la base sur laquelle on a du se prononcer, avoir une base qui a fait l'objet d'une analyse rigoureuse avec un long développement et je voudrais revenir ici avec vous sur les différents moments qui ont ?? cette analyse.

Fin juillet 2008, c'est la demande par la FN Herstal auprès de la DGO6 Armes de la licence d'exportation portant sur un certain nombre défini de 2.000 lanceurs FN 303. Ce sont des armes à (litalité) réduite. C'est 337 fusils F2000 et c'est 367 armes de type P90 et 367 pistolets 5.7 et 50 pistolets de luxe de calibre 9 millimètres au profit du 32ème bataillon des forces d'élite de l'armée lybienne. Au total, cette transaction porte sur un montant de 12.182.866 euros.

En novembre 2008, dans le cadre de la procédure traditionnelle d'analyse, il y a un refus anglais qui est porté à notre connaissance et qui est, à première vue, comparable. Il est notifié à la Région wallonne et des suites de cette notification, une procédure de consultation par WBI est lancée en décembre 2008 et une demande de complément d'information à l'égard de ce refus est introduite auprès des autorités britanniques. Des suites, le dossier aboutit pour la première fois le 4 mars 2009.

Toujours sur base des informations dont je viens de vous parler, à l'issue de cette délibération, la Commission remet un avis favorable sur l'exportation des 2.000 armes dites moins létales et un avis défavorable sur l'exportation du matériel légal.

Le 16 avril, je suis amené à rencontrer une première fois, à la fois, les différentes organisations syndicales de l'entreprise FN. À cette occasion, je dis aux représentants des travailleurs que mon souci de prendre le temps dans ce dossier, d'examiner en dehors de toute pression électorale ou autre et de vouloir concilier des impératifs éthiques notamment par la prise en compte du risque de détournement de la commande et la problématique économique et sociale de l'entreprise. L'Administration wallonne va, de son côté, poursuivre pour sa part, la procédure de concertation en cours.

C'est ainsi que le 24 avril 2009, la FN Herstal transmet à la Commission d'avis des informations complémentaires sur la teneur de l'exportation qui lui est soumise ainsi d'ailleurs que sur l'attitude des pays européens à l'égard du marché lybien.

Le 29 avril, la Commission d'avis se réunit une seconde fois afin d'acter la prise de connaissance des éléments en question. La Commission ne va pas se prononcer et demande un report de décision afin d'étudier plus avant ces éléments. C'est le 26 mai, soit 11 jours avant les élections régionales. Les syndicats de la FN manifestent à Liège et rencontrent des fédérations liégeoises du parti socialiste, du CDH, du MR, d'Ecolo. Je dis bien, tous les partis indiquent ouvertement leur soutien à l'octroi de la licence d'exportation.

Le 2 juin 2009, la Commission d'avis se réunit une nouvelle fois sur la question. Des suites de l'analyse approfondie des différentes données du dossier, il ressort une série d'éléments supplémentaires. Parmi ceux-ci, je peux vous les citer, des armes européennes à de très nombreuses reprises exportées vers la Lybie. C'est ainsi que l'Angleterre, la France, l'Espagne, l'Autriche, la Suisse ont d'ores et déjà octroyés une ou plusieurs licences d'exportation d'armes vers la Lybie. À ce constat s'ajoute les accords de coopération militaire qui unissent la Lybie à la France, l'Angleterre, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grèce et même, les USA. Le refus anglais notifié en début d'analyse portait sur 130.000 kalachnikovs. Les autorités britanniques ont motivé leurs refus par le nombre élevé d'armes demandées et le risque de détournement desdites armes vu leurs natures. Je reviendrai sur ce point.

Les produits fabriqués par la FN Herstal présentent des caractéristiques particulières de marquage et de traçabilité résultant de critères légaux d'épreuve, du procédé de marquage dans les

lignes de fabrication et d'assemblage des produits, de consignation et d'enregistrement de données précises d'identification. En outre, les armes qui font l'objet de la demande sont alimentées par des munitions qui nécessitent une fabrication spécifique dont la teneur a été spécifiquement *mise* au point par la FN et n'est connue que de l'entreprise wallonne. Malgré ce dispositif déjà conséquent, la FN Herstal - a introduit un régime supplémentaire de marquage et d'identification inaltérable mis en oeuvre pour chaque arme qui fait l'objet du contrat avec la Lybie.

Les risques de détournement d'armes en deviennent ainsi nettement moins élevés.

Sur base de ces différents éléments, la Commission d'avis s'exprime par 3 votes favorables (dont celle du Président, prépondérante) et 3 votes défavorables.

Le 3 juin, les syndicats de la FN manifestent une nouvelle fois à Namur. Je les reçois à l'Elysette. Alors même que je dispose des différentes informations que je viens de vous exposer, je leur précise d'emblée que je ne leur communiquerai aucune décision avant les élections car je refuse catégoriquement que des décisions aussi sensibles soient justement suspectées de pression électorale en ce d'autant plus que, en l'espèce, comme je viens de le rappeler, les syndicats exerçaient une forte pression relayée par l'ensemble des partis politiques à Liège.

Le 8 juin, je communique à la FN ma décision de signer la licence, ce à quoi je m'applique le jour-même.

J'ai pris soin de vous détailler les différents éléments qui ont émaillé l'analyse de ce dossier afin que vous puissiez saisir le cheminement qui a permis d'aboutir à l'octroi de cette licence.

Concernant mes motivations, donc, je dirais simplement qu'après avoir pris en compte les différents éléments que j'évoquais, le poids des éléments positifs — plaidant pour l'octroi — s'est avéré supérieur à celui des éléments négatifs.

Et ce, compte tenu de la jurisprudence européenne et des spécificités du matériel concerné.

Sur la jurisprudence européenne, d'abord :

Elle fait état de 27 refus de licences au cours des trois dernières années (du 1er octobre 2006 au 31 septembre 2009).

Parmi eux, un seul refus concernait l'exportation d'armes légères.

Parallèlement, en deux ans (2006 et 2007, derniers chiffres disponibles), plus de 100 licences ont été accordées. Notamment par la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et l'Autriche.

Sur les 27 refus, Monsieur Miller l'a évoqué, un provenait du Royaume Uni.

Mais les contacts multiples pris avec les autorités britanniques ont montré que la transaction portait sur l'exportation de 130.000 armes de type «kalachnikov» et que le refus avait été prononcé non pas au regard de la situation des Droits de l'Homme mais uniquement compte tenu du risque de détournement.

Il faut savoir que la kalachnikov, qui n'est pas produite en Grande-Bretagne, compte parmi les plus détournées au monde — étant utilisée par nombre de guérillas et de rébellions. On ne s'étonne pas de cette décision. Je dirais également que le type de munitions pour ces armes est très grandement disponible.

Je me permets aussi d'indiquer qu'en matière de Code de bonne conduite européen, l'octroi de la licence respecte donc pleinement l'article 4, qui prévoit que, préalablement à l'octroi d'une licence d'exportation d'armes par un État membre pour du matériel essentiellement analogue à celui qui a fait l'objet d'un refus de licence par un autre État membre, cela doit se faire dans l'intervalle de trois années. Le premier État membre doit procéder à une consultation de l'État membre où la licence a été refusée. Dans le cas qui nous occupe, la nature et la quantité d'armes wallonnes diffèrent nettement de la situation anglaise, cet article est donc pleinement respecté.

Hors du cadre du Code de conduite, un autre refus avait été opposé par la Serbie. Mais, en l'occurrence, le motif du refus ne portait pas sur la destination finale — la Libye — mais sur l'identité du demandeur, à savoir un Serbe dont l'entreprise, basée aux Seychelles, figurait sur la liste noire des Nations-Unies car ayant enfreint en 2003 l'embargo sur les armes prononcé à l'encontre du Libéria. Soit un cas tout à fait spécifique et dont je vous définis la nature.

Sur les spécificités du matériel concerné, la demande introduite par la FN Herstal et approuvée par le Gouvernement portait effectivement sur 2.000 lanceurs FN303 à létalité réduite ainsi que 1.000 fusils et pistolets mitrailleurs. Des armements qui, concrètement, doivent être utilisés pour protéger un couloir humanitaire entre le port libyen de Bengazi et le Soudan, et ce afin d'acheminer l'aide alimentaire vers les réfugiés du Darfour, dans le cadre du *World Food Program* développé par l'ONU.

Alors, certes, la situation des Droits de l'Homme en Libye pose question. Ceci étant, il est apparu, à la lumière de la jurisprudence européenne et sa finalité propre, que cette possible livraison n'était pas de nature à avoir une incidence néfaste sur la situation

des Droits de l'Homme dans ce pays. En la matière, la décision d'octroyer la licence d'exportation, dont il est question, ne contrevient donc pas à l'article 2 du Code de bonne conduite européen. Celui-ci prévoit que le pays importateur doit respecter les Droits de l'homme, mais requiert une interprétation au cas par cas dans le cas suivant: il faut savoir s'il existe un risque clair que les exportations proposées puissent être utilisées à des fins de répression interne.

Sur la question de la validité d'une telle décision prise en période dite d'affaires courantes, je vous dirais que cet argument faisant partie de ceux avancés dans le cadre d'un recours devant le Conseil d'État, il ne m'appartient pas de déplacer ce débat juridique précis sur le terrain parlementaire. Simplement, vous savez comme moi qu'une interprétation concordante souligne qu'un certain nombre de décisions peuvent être prises valablement durant cette période, notamment celles qui constituent le point d'aboutissement d'un travail entrepris en amont de celle-ci. C'est le cas de la décision que vous évoquez et que j'ai tenu à prendre dans la sérénité.

Ce qui implique le temps nécessaire pour la collecte et le traitement des analyses requises et utiles. Et, en cela, Monsieur Miller, je pense ne pas m'être démarqué d'une attitude rigoureuse. Certains n'ont pas partagé ce souci de rigueur dans la réflexion. Vous savez, par exemple, mieux que moi ce que certaines personnes ont déclaré dans la presse, le 26 mai dernier, soit en période suspecte, je cite: «*La non délivrance de la licence d'exportation entraînerait des dégâts collatéraux pour d'autres travailleurs. En outre, des pénalités de retard risquent d'être annoncées*». C'est Mme Defraigne qui a tenu ces propos, demandant l'octroi de la licence «immédiatement», lors du Conseil des Ministres suivant.

J'imagine que la teneur de votre question aurait été aussi tout à fait différente si j'étais entré dans des logiques plus émotives ou émotionnelles.

Je vous rassure, Mme Defraigne n'était certainement pas la seule à agir de la sorte. J'ai d'ailleurs rappelé tout à l'heure, à deux reprises, qu'à Liège, que ce soit au PS, chez Ecolo ou au cdH, il ressortait chaque fois des entretiens avec les syndicalistes que la Lybie et sa commande étaient jugées dans le chef des partis liégeois comme acceptables. Ils ne disposaient pas davantage d'éléments venant de Mme Defraigne que des autres.

J'ai préféré conserver ma ligne de conduite, parce qu'une analyse sereine et complète du dossier me semble être la meilleure garantie pour ne pas céder à ce type de comportement.

Cela me permet aujourd'hui de dire que la Région wallonne n'a pas dévié de la voie qu'elle s'est tracée

pour gérer cette compétence sensible, avoir celle de la rigueur et, nous l'avons voulue aussi, de l'objectivité, sur base d'analyses et d'avis — vous les avez entendus, je les ai rappelés, en les sommant peut-être un peu trop longuement, mais je vous devais bien cela — qui ont été nombreux.

M. le Président. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse très fouillée, complète, mais qui ne fait que confirmer le sentiment que nous avons pu avoir sous la législature précédente, à partir du moment où c'est vous-même, Monsieur Demotte, qui avez repris la compétence.

La façon dont la Région wallonne contrôle et gère cette matière particulièrement importante, parce que c'est sur cette matière-là — cela a aussi été dit ce fameux 18 avril lorsque nous avons eu les travaux de notre Commission — que la Région wallonne exerce une véritable compétence dans le domaine des Affaires étrangères, et non pas uniquement au niveau d'une compétence Relations extérieures.

Je pense donc que la Wallonie gère très bien ce type de dossier. Mais cela n'empêche, ce sont chaque fois des dossiers difficiles, ni noirs ni blancs, vous l'avez dit. Il est de notre responsabilité parlementaire de vous interroger pour que, chaque fois, il soit bien revérifier que l'ensemble de la procédure a été suivi.

QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À M. DEMOTTE,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
« LA STRATÉGIE À DÉVELOPPER
ENVERS LE NORD PAS-DE-CALAIS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la stratégie à développer envers le Nord Pas-de-Calais ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je ne dois pas vous vanter les charmes et qualités du Nord Pas-de-Calais, certainement pas sur un plan touristique, encore moins sur un plan économique.

Les Wallons-Picards, nous en sommes des voisins extrêmement proches, mais il est vrai que toute la Wallonie est extrêmement proche du Nord Pas-de-Calais aussi. Avec ses 4 millions d'habitants, c'est quand même la troisième région industrielle de France, derrière l'Île de France et la région de Lyon, capitale européenne de la culture en 2004. On peut

dire que le Pas-de-Calais a réussi sa transformation, d'un bassin industriel vers une région qui donne à son visage une nouvelle jeunesse et un certain dynamisme.

Pourtant, je ne vous cache pas que, nonobstant la proximité qui est la nôtre, j'ai un sentiment diffus. Certes, il y a, et on ne pourra jamais l'enlever, une autorité de culture entre le Nord de la France et la Wallonie, la Wallonie picarde. Il y a cet Eurodistrict que l'on met sur pied. Mais j'ai, à d'autres moments, l'impression que les partenaires — j'ai encore envie de les appeler ainsi, même si j'ai parfois pensé autrement à leur égard —, la Flandre a un *lobbying* qui est nettement plus poussé vis-à-vis de ce Nord Pas-de-Calais que nous ne l'avons. Peut-être parce qu'on pense que l'identité culturelle tombe sous le sens et va donc également faire en sorte que tout le reste tombera dans l'escarcelle naturelle qui doit être celle de la liaison entre le Nord de la France et la Wallonie.

Je n'ai pas été choqué, je pense qu'il faut prendre les mots de l'histoire comme ils sont, mais quand Mme Aubry se rend, durant les vacances, à Courtrai, dans un élément culturel et dit que nous sommes tous des Flamands ... Courtrai est à cinq kilomètres de Mouscron, de la Wallonie picarde, quelque chose apparaît quand même révélateur.

Vous savez comme moi qu'il existe, en Région flamande, ce qu'ils appellent une note stratégique — je l'ai ici — qui a été avalisée par le Gouvernement en 2006, qui n'est au demeurant pas mal faite, complète, où l'on voit une vraie stratégie développée par la Flandre à l'égard du Nord Pas-de-Calais, avec un coordinateur pour toutes les matières transfrontalières, qui est le Gouverneur Breyne, homme efficace très présent sur le terrain.

Mes questions sont les suivantes. Peut-on faire état du dossier et de nos relations avec le Nord de la France? Quelles sont les perspectives que l'on peut nouer — quand je dis « nous », j'y mets la Wallonie et Wallonie picarde, parce que je pense qu'elles sont liées et qu'on a même intérêt à jouer les deux dans le dossier -? Comment renforcer les synergies et éventuellement les opportunités qui pourraient être avancées?

Ne pensez-vous pas qu'on devrait également rédiger une note de stratégie politique et disposer d'une sorte de coordinateur permanent sur le territoire de ce Nord Pas-de-Calais de ces quatre millions d'habitants, de manière à renforcer réellement l'efficacité du dossier?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je pense qu'il y a deux manières d'aborder aujourd'hui les questions

transfrontalières de manière générale. Soit on a une optique de type bipolaire, on regarde les acteurs des deux côtés d'une frontière et on se dit: «*le tout est joué dans leur relation bilatérale*». Soit on se saisit du transfrontalier pour dire: «*c'est le dossier par excellence aujourd'hui du développement multipolaire de la Wallonie*».

Ma conviction est que nous sommes aujourd'hui devant une métropolisation d'un certain nombre d'entités urbaines, c'est-à-dire avec les effets de débordements frontaliers communaux, intercommunaux, dans les outils économiques. Je pense à des villes de référence, je n'en citerai que deux: Lille n'est plus seulement Lille, c'est évidemment le grand Lille et au-delà du grand Lille, c'est devenu aujourd'hui tout l'interland de la triangulation Lille-Tournai-Courtrai, pour ne pas citer toutes les autres communes qui sont contenues. Maastricht ou Liège entretiennent non pas un flurt amical, mais entrent aussi dans cette logique de métropolisation, où les structures classiques et institutionnelles auxquelles nous avons eu affaire jusqu'à présent, tantôt les outils communaux, tantôt les outils intercommunaux, tantôt les outils de coopération classique transfrontalière, sont dépassés par l'évolution de ces pôles multiples de développement.

Je pense que quand on réfléchit aux relations avec la Champagne-Ardenne, aux relations que nous avons aussi avec ce qu'on appelle la Grande région, aux relations plus particulières qui existent dans les deux cas de figure que j'ai cités tout à l'heure, nous illustrons à chaque fois, de manière très concrète, les enjeux qui sont devant nos yeux. Et nous avons intérêt à miser sur ces outils pour notre propre développement.

Je reviens à votre question. C'est un élément de contextualisation que j'ai voulu remettre en lumière.

Sur nos relations avec le Nord Pas-de-Calais et le Courtrai, mais singulièrement avec le Nord Pas-de-Calais, ce n'est pas un fait anodin que quand vous allez dans des commerces du Nord Pas-de-Calais, que quand vous allez sur la Grand-Place de Tournai, que quand vous passez le seuil des salles de conférence ou des Palais des congrès qui existent là-bas, vous trouviez des drapeaux flamands. C'est parce que, historiquement, Lille se revendique de la Flandre française mais que, parallèlement, il y a eu un travail de mise en oeuvre.

Je pense que cela doit être dans notre tête, car ce n'est pas seulement un problème de séduction lié à un plan stratégique flamand. Il y a aussi une volonté du côté français d'entrer dans une relation bilatérale avec la Flandre qui peut, pour moi, justement trouver une issue plus favorable à la Wallonie dans la triangulation. Mais tous les triangles sont compliqués. Dans la vie institutionnelle comme dans la vie amoureuse. Sur ce plan, c'est le vieux principe

hégélien, thèse-antithèse-synthèse. Nous devons, à un moment donné, affirmer qu'il y a effectivement des raisons de défendre la plus-value de la triangulation.

En matière de développement économique entre le Nord Pas-de-Calais et la Wallonie picarde — qui n'est que le fer de lance de la Wallonie dans ce dossier —, il existe une plus-value parce que les phénomènes qui transforment les frontières ne sont pas seulement d'ordre humain, mais ils peuvent jouer aussi sur les flux économiques et les pôles de compétitivité.

Quand le Nord de la France s'intéresse notamment à la mise en oeuvre de politiques beaucoup plus déterminées sous l'angle de la formation et de la réponse au besoin de *design* et qu'elle regarde en Flandre, elle sait aussi qu'elle a, du côté wallon, des outils dans nos pôles de compétitivité qui peuvent lui être au moins aussi utiles que ce qui existe là-bas. Quand nous mettons en place les bases d'un invest culturel, mais qui a une application sur l'économie directe et que nous sommes, nous, les wallons, le fer de lance de cette dynamique et qu'on crée le véhicule, nous sommes aussi offensifs.

Reste la question posée de la présence physique et de la stratégie.

Sur la stratégie, je pense que nous devons nous nourrir des notes de stratégie qui partent du terrain d'abord. Je pense aux conseils de développement, au forum qui vient d'être créé et qui est aujourd'hui vice-présidé par quelqu'un que nous connaissons, M. Philippe Luyten, également Président de la Chambre de Commerce.

Je vous répondrai d'entrée de jeu que je suis aujourd'hui convaincu que nous devons, à l'instar de la Flandre, avoir une politique qui identifie une personne qui porte le message institutionnel de la Wallonie. Cette personne, pour des raisons d'efficacité, ne doit pas être nécessairement une personne du monde politique. Je pense que nous gagnerions aussi en crédibilité par rapport aux français et aux flamands en termes de bonne gouvernance si nous pouvions désigner quelqu'un qui ressort d'un autre monde que de celui du monde politique immédiatement et qui peut faire l'unanimité dans nos régions.

Là-dessus, je pense que l'approche me paraît beaucoup plus sensible. Reste que les politiques doivent être sur le terrain. Quand je peux, à titre personnel, représenter la Communauté Wallonie picarde, quand vous êtes vous ici en tant que parlementaires wallons et wallons picards, nous nous rendons service aussi parce que la visibilité est quelque chose d'essentiel dans ce dossier sur le plan du positionnement. Quand on abandonne ces lieux, on donne le sentiment de ne pas être des acteurs.

Raison pour laquelle je dis qu'il faut quelqu'un qui ait une fonction permanente de représentation aux côtés aussi de ceux qui sont déjà mobilisés aujourd'hui. Je songe notamment à la présence permanente d'un attaché économique et commercial de la Région wallonne. Je cite Baudouin Limbourg qui facilite quand même la vie d'un certain nombre d'acteurs économiques et autres dans le transfrontalier. Ensuite, il y a le résultat. Je pense qu'il y a des résultats qui commencent aujourd'hui à témoigner de ce qu'on prend conscience que la Wallonie apporte une plus-value dans le transfrontalier.

Aurions-nous décroché le nouveau liaisonnement vers Courtrai si les Wallons n'avaient pas été aussi offensifs sur le terrain notamment du TEC et des transfrontaliers via les lignes de bus? Je pense que la SNCB, à un moment donné, a dit «l'exemple est quand même donné». On pourrait aller plus loin, notamment, par rapport à la réouverture d'un certain nombre de tronçons d'échanges ferroviaires. Vous voyez très bien à quoi je pense entre Renaix et Leuze et la commune qui se trouve précisément entre les deux.

Je pense que nous pourrions aussi mettre comme plume à notre chapeau, la révision de la politique tarifaire en matière de chemins de fer parce que aujourd'hui, si la SNCB souhaite effectivement avancer sur le terrain, nous pourrions même le faire de manière unilatérale, sans attendre que la SNCF, qui semble un peu plus réticente, le fasse. C'est un geste qui est dû aussi à notre offensive. Il y a quand même aujourd'hui, par rapport à la vie citoyenne et à l'engagement des gens, des points positifs que nous devons reconnaître comme des points qui marquent la différence aussi du positionnement global et politique. Pour la première fois, on peut dire que nous avons, par notre attitude, permis des avancées sur le terrain. Il en reste d'autres: Terminer par exemple l'aménagement du transfrontalier par l'image désastreuse que donne parfois les postes frontière en faisant en sorte que les routes à cet endroit soient «carrossables», que les points frontière soient nettoyés, que les aires de parking soient correctes. Ce sont quand même des éléments qui, aujourd'hui, nous semblent essentiels.

Voilà pour vous montrer mon sincère intérêt pour ces matières et je pense que nous reviendrons très vraisemblablement sur ces questions tant au titre du développement économique que des relations transfrontalières qui font aujourd'hui la richesse d'un certain nombre de projets qui émergent en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse. C'est vrai que je visais plus le bilatéral dans ma question et vous avez fait référence au multilatéral. Je pense que l'un n'empêche pas l'autre et qu'il faut suivre les deux

éléments. Le multilatéral est engagé. Les ménages à trois sont toujours difficiles mais vous l'exercez bien sur le plan gouvernemental...

Ceci dit, quand je vous dis que l'un n'empêche pas l'autre, on doit quand même être d'accord sur le constat. Il y a pour l'instant, un lien que l'on sent fort entre le Nord Pas-de-Calais et la Flandre. Je vais vous citer un ami qui est commun, le secrétaire fédéral de la CSC, qui disait pas plus tard que ce week-end: «pour l'instant, on voit surtout M. De Clercq et Mme Aubry danser ensemble».

Il faut croire qu'on parle beaucoup de danse dans votre Commission...

On doit partir de ce constat pour être également plus fort dans la solution que l'on peut apporter.

J'ai envie de vous faire quatre propositions qui rejoignent partiellement ce que vous avez dit. J'ai l'impression qu'on doit avoir une présence plus permanente, constante, constitutionnelle et non plus visuelle. Pas de problème pour que ce ne soit pas un politique. Il faut trouver la bonne personne, celle qui, sur le terrain, peut donner confiance à l'interlocuteur et apparaît réellement comme interlocuteur de la Wallonie et de la Wallonie picarde.

Deuxièmement, je souscris et j'apprécie le fait que vous réfléchissiez à cette note de politique. Il faut également un Comité de suivi, parce que ce n'est pas tout d'avoir une bonne politique; après, il faut systématiquement pouvoir l'activer.

Troisièmement, je pense qu'il faut qu'il y ait un rapprochement parlementaire. Là, je pense qu'il serait important que la Commission des Relations internationales puisse clairement s'identifier dans le travail avec ce qui se fait dans le Nord Pas-de-Calais. M. Leterme, lorsqu'il était Ministre-Président flamand avait bien compris cela et s'est rendu, non pas comme originaire de Furnes, mais comme Premier flamand. Je pense que M. Demotte, qui est tout à fait connu dans le coin, rentre comme Premier wallon, Premier francophone, comme le représentant des 4-5 millions de francophones de ce pays avec ce rôle parlementaire et socio-économique. On sera plus fort et surtout, on donnera une autre vision également de la Wallonie au Nord Pas-de-Calais. C'est parfois du symbolique, mais le symbolique rejoint souvent une dynamique.

Enfin, la Wallonie, à mon sens, a tout intérêt à utiliser la Wallonie picarde comme relais. Il y a un avantage sur le terrain qui est marquant mais on sera beaucoup plus fort ensemble avec des relais plus constants et costauds que de jouer chacun pour soi de son côté et sans doute, à ce moment-là, de manière moins efficace.

QUESTION ORALE
DE M. JAMAR À M. DEMOTTE,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
« L'INTERDICTION DE RECOURIR À
FIREFOX DANS L'ADMINISTRATION
WALLONNE ET LA CONSIGNE D'UTILISER
IE6 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jamar à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'interdiction de recourir à Firefox dans l'Administration wallonne et la consigne d'utiliser IE6 ».

La parole est à M. Jamar pour poser sa question.

M. Jamar (MR). – C'est une question un peu technique, mais malgré tout importante puisqu'il y avait la blague belge du jour sur le site Internet de *L'Echo* qui dit ceci: une Administration remplace son navigateur « Firefox », par Internet Explorer 6 de Microsoft. Détrompez-vous, disait cette blague, nous ne sommes pas dans un pays en voie de développement, obligé de travailler sur de vieilles machines tournant encore sous Windows 98 ou 2000 mais bien en Belgique sur les machines de la Région wallonne. Eh oui, la Région wallonne, soucieuse de sa sécurité informatique et pour empêcher toute exploitation d'une faille de Firefox, a demandé à ses fonctionnaires de désinstaller ce navigateur et d'utiliser plutôt Internet Explorer 6.

Quand on sait que pour ce dernier, plus de 150 failles de sécurité ont été répertoriées, on est en train de se demander ce qui ne tourne pas rond dans la tête des responsables du Service Public Wallonie. Il est vrai que la norme de cette Administration est bien Internet Explorer et que Firefox a été installé par les utilisateurs sans aucune autorisation.

Néanmoins, on peut comprendre ces mêmes utilisateurs qui devaient se contenter de cette version diluvienne qu'est Internet Explorer 6. Du côté des responsables informatiques de la Région wallonne, on se défend comme on peut en invoquant qu'Internet Explorer 6 reste la norme et que le navigateur du début du siècle est le seul compatible avec les applications utilisées par l'Administration. Belle défense que voilà, dit toujours l'auteur de cette blague, qui n'en est visiblement pas une. Ces messieurs nous disent tout simplement que les logiciels utilisés n'ont pas évolué depuis près de 10 ans à l'Administration wallonne.

C'était donc sur le site Internet de *L'Echo* qui n'est pas reconnu pour écrire tout et n'importe quoi. Le constat est là: on a remplacé un navigateur par un autre qui a 150 failles de sécurité. Il y a beaucoup d'interrogations dans le chef de pas mal de fonctionnaires qui se grattent la tête.

Les questions sont les suivantes: Est-ce vrai? Cette instruction a-t-elle été bien communiquée à l'Administration wallonne? D'autres organismes publics sont-ils concernés?

On me dit qu'Internet Explorer serait obsolète puisque très peu adapté aux standards tels que Java Script, CSS, etc., utilisés par ailleurs par la Région wallonne.

Donc, Firefox serait le plus sécurisé, même s'il y a une faille. En comparaison aux 150 failles qui ont été répertoriées dans l'autre navigateur...

Vous avez, dans votre Déclaration de Politique Régionale, indiqué vouloir promouvoir dans la mesure du possible, les standards ouverts et les logiciels libres dans les Administrations publiques, les Organismes d'intérêts publiques et les Cabinets ministériels.

Comment cette consigne a-t-elle pu être donnée? Vers quoi s'orientait-on? Ce recours à ce logiciel ancien ne s'expliquerait-il pas du fait que les logiciels de l'Administration sont eux-mêmes, anciens et datent d'environ dix années, auquel cas il faudrait une sérieuse réflexion globale en la matière?

Je vous remercie des réponses que vous me donnerez, en concédant d'avance que c'est un peu technique, mais je pense que c'est important pour la vie au quotidien de nos Administrations et de leur efficacité.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il faut regarder quelles sont les données de base.

Le SPW — issu de la fusion du MRW et du MET — dispose actuellement de plus de 300 applications informatiques. Je ne vais pas remonter à la période des cavernes pour vous parler de l'informatisation, mais quand-même rappeler qu'il y a 300 applications différentes qui sont liées à l'usage. J'ai connu cela sous d'autres cieux, à l'Etat fédéral on a connu le même problème d'assemblage de cultures administratives, et donc informatiques, différentes. Ces applications vont supporter, à chaque fois, des plate-formes liées à des métiers, liés eux-mêmes à des directions générales différentes. C'est un contexte qui est tout sauf, au départ, simple.

Elles vont toucher à des domaines très variés. Toutes les applications ne sont pas du même âge, certaines ont davantage de jeunesse que d'autres. Vous savez qu'en matière d'application, il ne suffit pas de dire que l'on est une application jeune ou ancienne, il faut encore avoir des *update*, qui permettent même parfois à une application ancienne

d'avoir des résultats efficaces quand il y a des *upgrading* réguliers. On déploie de manière progressive des nouvelles applications au fur et à mesure de leur usage.

Dans ces structures administratives, il faut quand-même que l'on maîtrise le système d'information. Le but, ce ne sont pas les outils en soi, c'est la manière dont on garantit le fonctionnement du réseau et du système. Que fait-on pour cette efficacité du système, aussi pour garantir l'accès aux données et à des standards utilisables par tous et minimiser les coûts d'acquisition de développement de maintenance de ces systèmes? Un des moyens de contrôle consiste à utiliser des standards. C'est donc le standard qui s'impose là en termes de choix.

Attention que, comme cela n'est pas très simple, le standard doit être lui-même revu, mais pas uniquement sous l'angle de la technologie ou de l'évolution du marché. Il convient de voir ce qui a déjà été réalisé dans une technologie, de la difficulté qu'il y a dans cette technologie, des risques et des coûts liés à la migration — ce qui est une situation de prospective en matière d'acquisition d'applications — vers d'autres technologies à un moment donné.

Il faut, en clair, que ce que vous utilisez ici et maintenant soit à la fois utilisable dans des conditions de maintenance, d'usage à des coûts raisonnables, mais puisse, à un moment donné, migrer vers quelque chose d'encore plus efficace. Le standard retenu par le SPW en matière de navigateur internet est, depuis de nombreuses années, Internet Explorer. On ne parle pas des versions, on parle de l'usage. Ce navigateur était, à l'époque, et est toujours utilisé massivement par de nombreux organismes, privés et publics. Et même, sur les ordinateurs, ce n'est pas une honte de dire qu'on utilise Internet Explorer. Faites le tour des copains, j'en connais qui utilisent Google Chrome, d'autres Safari, d'autres encore Firefox. La diversification est réelle mais ce n'est pas encore une insulte de dire qu'on utilise Internet Explorer. Et ce d'autant qu'il n'est pas plus coûteux que ses homologues «open source», puisqu'il ne requiert pas de licence payante.

La version supportée aujourd'hui au sein du SPW est la version 6 (pour l'ex-MRW) ou 7 (pour l'ex-MET). Une centaine d'applications intra et internet ont été développées et testées pour garantir un fonctionnement correct avec cette version. Cette version est, de ce fait, diffusée sur les quasi 10.000 PC que compte le SPW et bénéficie de mises à jour régulières pour combler les failles de sécurité qui peuvent être recensées. Le SPW est bien conscient que la version 6 d'Internet Explorer — qui assure adéquatement le service requis par la toute grande majorité des agents — ne constitue plus un standard technologique moderne.

Sur ma proposition, le Gouvernement wallon a donc lancé un vaste programme visant à faire migrer le parc vers de nouveaux standards, notamment vers un nouveau navigateur internet, que ce soit la version 7 ou 8 d'Internet Explorer ou un autre navigateur *open source*.

Dans ce contexte, Firefox n'est évidemment pas exclu. Je ne dois pas vous rappeler que la DPR dit qu'il faut utiliser, dans la mesure du possible, des standards ouverts, etc.

Aucune exclusion même si, en l'occurrence, le logiciel évoqué n'offre pas d'avantages déterminant lié à son caractère «open source». Concrètement, les applications du SPW seront testées et éventuellement adaptées pour pouvoir fonctionner de manière optimale et sécurisée avec ce ou ces nouveaux navigateurs. En attendant, tout autre navigateur qu'Internet Explorer 6 n'est pas considéré comme standard et n'est donc pas supporté.

Qui plus est, la Politique de Sécurité du Système d'Information du SPW, approuvée par le Gouvernement wallon le 6 décembre 2007, spécifie explicitement que seuls les logiciels standards reconnus (dont Internet Explorer fait partie) «peuvent être utilisés par les agents du SPW afin de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité du Système d'information».

En d'autres termes, l'usage d'un logiciel comme Firefox ou d'autres logiciels non standards est contraire à notre politique de sécurité et est, dès lors, interdit, non pas nécessairement parce que ces logiciels ne sont pas performants ou posent plus de problèmes, mais parce que dans cette optique-là, ils peuvent poser des problèmes dont personne ne veut prendre la résolution en charge, dans le cadre des plate-formes existantes.

L'Administration ne peut, en effet, assurer un suivi de toutes les versions de tous les logiciels qui pourraient être installés sur le parc d'ordinateurs. Renseignements pris — car la question a des côtés techniques — je puis vous dire que les versions les plus récentes de Firefox (v3.5.3 et v3.0.14) ont effectivement résolu la faille de sécurité qui existait dans les versions antérieures.

C'est une faille qui avait, d'ailleurs, été qualifiée de «critique» par l'éditeur lui-même (Mozilla) ainsi que par l'IBPT, au début septembre 2009. Néanmoins, encore à ce jour, d'anciennes versions subsistent au SPW, sans aucune garantie qu'elles soient mises à jour par les utilisateurs qui les ont déployées.

En demandant à ses agents de désinstaller le navigateur Firefox, le SPW n'a donc fait que suivre la politique de sécurité adoptée par le Gouvernement wallon. Il n'a fait que veiller à protéger son système d'information, tout en signalant que l'usage de ce

système allait désormais être rendu impossible via des mesures techniques.

J'ajouterais que des exceptions ont été prévues, notamment pour les agents qui testent des sites internet SPW, qui doivent précisément être accessibles au public via différents navigateurs. Ces exceptions ont fait l'objet d'une communication plus ciblée. La communication générale, pour sa part, visait toute personne disposant d'une adresse électronique @spw.wallonie.be, c'est-à-dire tout agent SPW ou toute autre personne assimilée à un tel agent au niveau informatique: les OIP, les Cabinets du Gouvernement wallon ne sont pas concernés.

Je souligne simplement qu'il ne s'agit pas d'un débat entre logiciels libres ou logiciels «branded» — de marque -, qu'il ne s'agit pas d'un débat sur les qualités respectives, somme toute très subjectives de différents outils, mais bien d'une question qui est posée en termes de sécurité et d'une question technique entre des logiciels supportés ou non supportés au sein du Service public de Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse. Je trouve que M. le Ministre-Président maîtrise parfaitement bien sa matière. C'est une matière très peu romantique mais importante, parce que derrière tout ce qui peut apparaître comme un peu embêtant en terme de fonctionnement, c'est finalement l'efficacité de l'Administration qui s'en ressent.

J'ai surtout retenu, au début de votre réponse, que vous étiez en train de mettre en route une étude ou un outil de consultance qui viserait à uniformiser le tout, à faire en sorte que tout fonctionne avec tout le reste, vu l'évolution du SPW.

Je sais que le défi est de taille mais je pense aussi, et vous nous avez rassurés à la fin de votre exposé, que les logiciels libres ne doivent pas nécessairement être oubliés dans l'histoire. Je pense qu'une communication au sein de votre fonction publique serait peut-être saine parce qu'il se dit tout et n'importe quoi, certains parlent de délais extrêmement lointains, d'autres sont assez démotivés, me dit-on. Une communication, une note de service, par le biais des ordinateurs, serait peut-être bienvenue pour rassurer, comme vous semblez me rassurer aujourd'hui.

M. le Président. – Ceci met fin à notre ordre du jour. La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 08 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Michel de Lamotte, cdH
M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Marc de Saint Moulin, PS
M. Hervé Jamar, MR
M. Richard Miller, MR
Mme Véronique Salvi, cdH
M. Edmund Stoffels, Président
M. Luc Tiberghien, Ecolo
M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

CSC	Confédération des syndicats chrétiens
DPR	Déclaration de Politique régionale
ETP	Équivalent temps plein
IBPT	Institut belge des Postes et des Télécommunications
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
MRW	Ministère de la Région wallonne
OIP	Organisme d'Intérêt public
PIB	Produit intérieur brut
SAB	Société de Développement et de Promotion de l'Aéroport de Liège-Bierset
SNCB	Société nationale des Chemins de Fer belges
SNCF	Société nationale des Chemins de Fer français
SPW	Service public de Wallonie
WBI	Wallonie-Bruxelles International